
**DOSSIER DE DEMANDE D'EXTENSION
DE CERTIFICAT DE CAPACITE
AUX SOINS AUX MAMMIFERES SAUVAGES**



Laurent LONGCHAMBON

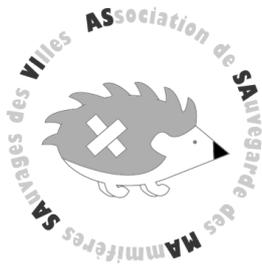
JANVIER 2015

Table des matières

Pièce n° 1 : lettre de demande	1
Pièce n° 2 : fiche d'information	3
Pièce n° 7 : modalités d'acquisition des connaissances.....	7
Etudes, stages	7
Engagements professionnels et associatifs (voir CV).....	7
Bibliographie de référence pour le domaine de compétence demandé	8
Pièce n° 8: Note précisant votre fonction dans l'établissement	9
Engagement personnel dans l'association PANSE-BETES	9
Pièce n° 9: Informations relatives au projet ou à l'établissement.....	11
Forme juridique	11
Dénomination	11
Historique	11
Activité	11
Projet de centre de soins	12
Coordonnées	12
Date d'ouverture souhaitée ou effective.....	13
Nom et adresse du représentant de l'établissement	13
Superficie du projet ou de l'établissement	13
Établissements itinérants associés.....	13
Liens éventuels avec d'autres établissements.....	13
Nombre total d'espèces prévues dans le projet.....	13

Informations sur la biologie des espèces	14
Pièce n°11: Plans des installations existantes ou prévues	16
Pièce n°12: Description détaillée des installations, accessoires et matériel	18
Pièce n°15: Document relatif au régime alimentaire dont bénéficient les animaux	18
I. Les jeunes.....	18
Lait et Fortol.....	18
Fréquence	18
Espèces difficiles à sauver	18
Stimulation	19
Evolution du régime.....	19
II. Les adultes	19
Tableaux d'alimentation des espèces	20
Pièce n°17: Pièce permettant d'apprécier la politique menée en matière de santé des animaux.....	21
Protocole et conditions d'entrée	21
L'accueil.....	21
La manipulation	21
L'examen.....	22
Accueil des animaux	23
Les jeunes	23
Les adultes	23
Choix des cages.....	23
Aménagement des cages	24
Entretien	24
Les fiches d'accueil	24
Les registres et bilans	24
Protocole de soins.....	25
Examen chez le vétérinaire.....	25
Si un traitement a été décidé	25
Poursuite du traitement par le capacitaire	25
Usage des médicaments	25
Gestion des déchets	25
Devenir des animaux.....	26
Imprégnation et apprivoisement	26

le décès.....	26
Préparation au transit de l'animal sur la structure de soin le cas échéant.....	26
Préparation à la réinsertion	26
Considérations générales sur la politique de santé de l'association ?	27
Pièce n°18: Description de la politique générale menée et des conditions de fonctionnement de l'établissement.....	27
Politique générale de l'association	27
Activités connexes	27
Membres du bureau	27
Le soin aux animaux	28
Les chauves-souris	28
Les autres mammifères.....	28
Les moyens humains et financiers	28
Pièce n°20: Copie des pièces de contrôle	29
Statuts de l'Association de	31
Attestation sur l'honneur.....	43
C.V.	44
Carte d'identité	46
Attestation de stage et d'expérience	47
Liste des espèces demandées.....	49



Pièce n° 1 : lettre de demande

Laurent LONGCHAMBON

7 rue de la Grande Combaude
63100 CLERMONT-FERRAND
Tel : 06 72 72 29 32
Mail : llongchambon.cpie63@orange.fr
Profession : Chargé d'études Faune Flore et
Educateur-Formateur à l'environnement

**Direction Départementale de la
Protection des Populations**

Madame, Monsieur

Je vous sollicite ce jour en vue de vous présenter ma candidature pour l'obtention d'une extension pour le soin aux petits mammifères sauvages à mon actuel certificat de capacité n°63121 en date du 17 avril 2008. Je joins à cette lettre de demande le dossier contenant les différentes pièces énumérées dans le guide « Constitution d'un dossier de demande de certificat de capacité pour les animaux d'espèces non domestiques et l'autorisation d'ouverture. »

Un sommaire est donné dans le dossier qui reprend l'intitulé des pièces.
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations apportées dans ce dossier.

En vous priant de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A Clermont-Ferrand le 15 janvier 2015

Laurent Longchambon

**A. Informations concernant la personne du
demandeur**

Pièce n° 2 : fiche d'information

Nom : LONGCHAMBON

Prénoms : Laurent Albert Jean

Date de naissance :17/11/1974

Age : 40 ans

Profession actuelle : Chargé d'études Faune /Flore et Educateur/Formateur à l'environnement

- Etudes d'impact faune-flore : études de terrain, diagnostics écologiques, conseils de gestion,
- Actions d'interprétation du patrimoine naturel et culturel : diagnostique et expertise du patrimoine, élaboration de sentiers et de panneaux,
- Inventaires faune/flore,
- Expertises environnementales, aménagements d'espaces, réhabilitations de sites
- Actions de médiation et de concertation, accompagnements de projets environnementaux
- Participation à la réalisation de documents d'objectifs NATURA 2000 (notices d'incidence)
- Gestionnaires de sites naturels

Adresse du domicile : 7 rue de la Grande Combaude 63100 CLERMONT-FERRAND

Numéro de téléphone du domicile : 06 72 72 29 32

Bibliographie personnelle :

2014

Etude ornithologique site de la commune de Saint-Julien-en-Genevois (74). *Etude des oiseaux cavicoles dans un projet d'aménagement.* CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon).

2013

Etude ornithologique du Gour de Tazenat (Puy-de-Dôme, 63). *Etude de la faune et de la flore du Gour de Tazenat.* Rapport d'étude Jean-Philippe Barbarin, CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon, Volet ornithologie), Chauve-souris Auvergne, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand.

Etude ornithologiques sur le site de Brassac-les-mines, Terril Bayard (Puy-de-Dôme, 63). *Etude d'impact Projet de stockage de déchets inertes.* Rapport d'étude Jean-Philippe Barbarin, CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon, Volet ornithologie), Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, Bureau d'études Alliance Environnement Conseil.

Etude ornithologique sur le site du Bourget du Lac (Savoie, 73). *Projet de stockage de déchets inertes.* Rapport d'étude Jean-Philippe Barbarin, CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon, Volet ornithologie), Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, Bureau d'études Alliance Environnement Conseil.

Bilan de l'Observatoire des amphibiens dans le Puy de Dôme (63) notice n°3. *Rapport d'étude de l'Observatoire des amphibiens d'Auvergne, troisième année.* CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon).

Revue Société d'Histoire Naturelle d'Auvergne. *Numéro spécial sur la biodiversité dans la région clermontoise.* Thébaud G., Roux C., Delcoigne A., Bachelard P., Teynié A., Barbarin J.-P., Calmont B., Longchambon L. (volet ornithologie), Maneval S., Boulade Y. & Lemarchand C, Institut de botanique-Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand, Clermont Communauté.

Etat des lieux du Sonneur à ventre jaune dans le Parc naturel régional Livradois-Forez. *Rapport d'étude et cartographie.* CPIE du Velay (Solenne Muller) ; CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon).

2012

Etude Faune/Habitat sur le site de la Tour d'Auvergne. *Rapport d'étude pour l'obtention du Pavillon Bleu.* CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon).

Inventaire ornithologique sur le site de Bayet (Allier, 03). *Projet d'implantation photovoltaïque.* Rapport d'étude Jean-Philippe Barbarin, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon, Volet ornithologie), Chauve-souris Auvergne, Bureau d'études Biomeo.

Inventaire ornithologique sur le site du Sapinier, (Corrèze, 19). *Projet d'extension de carrière.* Rapport d'étude Jean-Philippe Barbarin, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon, Volet ornithologie), Bureau d'études Alliance Environnement Conseil.

Inventaire ornithologique sur le site de Trévol, (Allier 03). *Projet d'extension de carrière.* Rapport d'étude Jean-Philippe Barbarin, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon, Volet ornithologie), Chauve-souris Auvergne, Bureau d'études Alliance Environnement Conseil.

Inventaire ornithologique sur le site de Jozé Saint-Laure (Puy-de-Dôme, 63). *Projet d'extension de carrière.* Rapport d'étude Jean-Philippe Barbarin, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon, Volet ornithologie), Bureau d'études Alliance Environnement Conseil.

Inventaire ornithologique carrière du Bourget du Lac (Savoie, 73). *Projet d'extension de carrière.* Rapport d'étude Jean-Philippe Barbarin, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon, Volet ornithologie), Bureau d'études Alliance Environnement Conseil.

Inventaire ornithologique Virargues foufouilloux (Cantal, 15). *Projet d'extension de carrière.* Rapport d'étude Jean-Philippe Barbarin, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon, Volet ornithologie), Bureau d'études Alliance Environnement Conseil.

Bilan de l'Observatoire des amphibiens dans le Puy de Dôme (63). *Rapport d'étude de l'Observatoire des amphibiens d'Auvergne, deuxième année.* CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon).

2011

Plan biodiversité Clermont-Communauté. *Cartographie écologique et bilan du patrimoine naturel, première partie.* Thébaud G., Roux C., Delcoigne A., Bachelard P., Teynié A., Barbarin J.-P., Calmont B., Longchambon L. (volet ornithologique), Maneval S., Boulade Y. & Lemarchand C, Institut de botanique-Herbiers universitaires de Clermont-Ferrand, Clermont Communauté. 203p.

Inventaire ornithologique sur le site du Guéry (Puy-de-Dôme, 63). Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon, Volet ornithologie), Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand

Inventaire ornithologique quartier des Vergnes pour l'implantation d'une usine de biomasse (Clermont-Fd, Puy-de-Dôme, 63). Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon, Volet ornithologie), Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand.

Inventaire faunistique et floristique Centrale d'enrobage de Sarcey (Rhône, 69). Co-auteurs Arnaud Delcoigne, Laurent Longchambon. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (Volet ornithologie).

Inventaire faunistique et floristique Carrière de Virargues (Cantal, 15). Co-auteurs Camille Roux, Laurent Longchambon. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (Volet ornithologie)..

Inventaire faunistique et floristique Narse de Coltines (Cantal, 15). Co-auteurs Camille Roux, Laurent Longchambon. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (Volet ornithologie.)

Bilan de l'Observatoire des amphibiens dans le Puy de Dôme (63). *Rapport d'étude de l'Observatoire des amphibiens d'Auvergne, première année.* CPIE Clermont-Dômes (Laurent Longchambon).

2010

Inventaire faunistique et floristique Carrière de Lavastrie (Cantal, 15). Co-auteurs Camille Roux, Arnaud Delcoigne, Laurent Longchambon. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (Volet ornithologie).

Inventaire faunistique et floristique Narse de Nouvialle (Cantal, 15). Co-auteurs Camille Roux, Arnaud Delcoigne, Gilles Thébaud, Laurent Longchambon, Jean-Paul Favre. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (Volet ornithologie).

Inventaire faunistique et floristique Carrière de Sainte-Florine (Haute-Loire, 43). Co-auteurs Camille Roux, Laurent Longchambon. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (*Volet ornithologie*).

Inventaire faunistique et floristique Carrière de Brassac les Mines (Puy-de-Dôme, 63). Co-auteurs Camille Roux, Laurent Longchambon. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (*Volet ornithologie*).

Inventaire faunistique et floristique Carrière des Cramades (Cantal, 15). Co-auteurs Camille Roux, Laurent Longchambon. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (*Volet ornithologie*).

2009

Inventaire faunistique et floristique Carrière du Cheix commune de Saint-Diéry (Puy-de-Dôme, 63). Co-auteurs Philippe Bachelard, Benjamin Calmont, Camille Roux, Arnaud Delcoigne, Laurent Longchambon. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (*Volet ornithologie*).

Inventaire faunistique et floristique Carrière des Cramades (Cantal, 15). Co-auteurs Philippe Bachelard, Benjamin Calmont, Camille Roux, Gilles Thébaud, Laurent Longchambon. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (*Volet ornithologie*).

Inventaire faunistique et floristique Narse de Nouvialle (Cantal, 15). Co-auteurs Philippe Bachelard, Benjamin Calmont, Camille Roux, Arnaud Delcoigne, Gilles Thébaud, Laurent Longchambon, Jean-Paul Favre. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (*Volet ornithologie*).

Inventaire faunistique et floristique. Carrière de Saint-Pierre le Vieux (Lozère, 48). Co-auteurs Philippe Bachelard, Benjamin Calmont, Camille Roux, Gilles Thébaud, Laurent Longchambon. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (*Volet ornithologie*).

Inventaire faunistique et floristique. Carrière du Piau Orléat (Puy-de-Dôme, 63). Co-auteurs Philippe Bachelard, Benjamin Calmont, Arnaud Delcoigne, Gilles Thébaud, Laurent Longchambon. Rapport d'étude Société d'Histoire naturelle Alcide d'Orbigny, Herbiers Universitaires de Clermont-Ferrand, CPIE Clermont-Dômes (*Volet ornithologie*).

Pièce n° 7 : modalités d'acquisition des connaissances

Etudes, stages

- Co-formation sur le soin aux animaux domestiques et sauvages (cf. attestation en annexes)**
 2009-2015 Lieu : Clinique Lafayette
Soigneur encadrant : Dct Gorgier
Expérience acquise : biologie de l'animal, comportement, diagnostics, contention
- Co-formation sur le soin aux animaux sauvages (cf. attestation en annexes)**
 2011-2008 Lieu : centre de sauvegarde de la faune sauvage SOS Faune Sauvage - Domaine départemental "La Loutre" - 87430 VERNEUIL SUR VIENNE
Soigneur encadrant : Aurélie Gontier
Expérience acquise : biologie de l'animal, comportement, diagnostics, soins aux nourrissons (nourrissage, stimulations...), rééducation...
- Co-formation sur le soin aux chiroptères (cf. attestation en annexes)**
 depuis 2005 Durée : formation au long cours dans le cadre de l'activité de soins aux chiroptères dans le Puy-de-Dôme
Lieu : au domicile de Nelly Lajoinie et au centre de soins de la LPO
Soigneur encadrant : Nelly Lajoinie
Expérience acquise : biologie de l'animal, comportement, diagnostics, soins aux nourrissons (nourrissage, stimulations...), rééducation...
- Co-formation en médecine vétérinaire**
 depuis 2006 Durée : en continue
Lieu : cliniques des vétérinaires, centre de soins de la LPO
Référents : Dr. Corgier (vétérinaire bénévole de l'association), Dr. Chambery, Dr. Godefroy,
Expérience acquise : techniques de contention et de diagnostic
- Échanges de pratiques avec des soigneurs professionnels**
 période 2006-2008 Durée : en continue
Lieux : centres de sauvegarde du FRENE, et d'ATHENA dans le Jura
Référents : soigneurs des structures considérées
Expérience acquise : biologie de l'animal, comportement, diagnostics, soins aux nourrissons (nourrissage, stimulations...), rééducation...
- période 2006-2008 Formation de radio-tracking et des techniques de soins : par le biais d'UFCFS (Union française des centres de sauvegarde de la faune sauvage)
- période 2006-2008 Formation sur droit de l'environnement
Durée : 3 jours
Lieux : Ceyrat
Référents : association FNE (France Nature et Environnement)

Engagements professionnels et associatifs (voir CV)

- Depuis 2008, Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement Clermont-Dômes : Chargé de mission Maîtrise de l'Environnement, Etudes et Expertises au CPIE Clermont-Dômes. Personne référente de l'Observatoire des Amphibiens en Massif Central.
- 2006-2008 Ligue de Protection des Oiseaux (centre de soins pour oiseaux sauvages) :

Soigneur/responsable et capacitaire du centre de soins pour oiseaux sauvages

2008-2011 SOS Faune Sauvage centre de sauvegarde de Limoges : Soigneur

2002-2003 Espaces et Recherches : Educateur (sensibilisation, éthologie ...)

depuis 2008 HYLA 63 (association de sauvegarde des amphibiens du Puy de Dômes) : Trésorier et bénévole actif

2006-2009 MAMALIA (ancienne association de sauvegarde des mammifères sauvages) : Soigneur et vice président

depuis 2009 SHNAO (Société d'Histoire Naturelle de l'Alcide d'Orbigny), Herbiers Universitaires : Ecologue

depuis 2008 AFSSA Nancy (Agence Française de Sécurité Sanitaire des Aliments) : Appartenance au réseau d'épidémiologie-surveillance de la rage

Bibliographie de référence pour le domaine de compétence demandé

Auteur(s)	Titre de l'ouvrage	Editeur	Date Achat	Date Edition	Type	Remarques
Anders, Milos...	Animaux des forêts	Gründ		1999	Original	
Arthur et Lemaire	Les chauves-Souris, maîtresses de la nuit	Delachaux et Niestlé		1999	Original	
Atelier Technique des Espaces Naturels	Cohabiter avec la faune sauvage	of auteurs	Offert	1991	Original	revue technique
Atelier Technique des Espaces Naturels	Espaces Naturels (revue des professionnels des EN)	ATEN	Abonné à partir de 10/2004		Original	abonné depuis le n°8
Bosch, Gérald & Kurz, Manfred	Le Guide des animaux et plantes d'Europe	Editions Proxima		2000	Original	
Bouchardy, Christian	Faune d'Auvergne et du Limousin	Caticha Productions		1998	Original	
Bouchardy, Christian & Moutou, F.	Observer les mammifères sauvages	Bordas		1989	Original	
Bouchardy, Christian & Moutou, F.	Les mammifères dans leur milieu	Bordas	01.05	1992	Original	Dédiacé
Bouchardy, Christian	Espaces naturels et faune du Grand Clermont	Caticha Productions	12.07	2007	Original	
Cabard Pierre & Chauvet Bernard	LEtymologie des Noms des Mammifères	Eveil nature	1.11.05	1998	Original	
Centre Ornithologique Auvergne (C.O.A)	Atlas de Répartition des Mammifères dans l'Allier, l'Avoyron, le Cantal, la Haute-Loire, la Lozère et le Puy-De-Dôme	C.O.A	Offert	1988	Original	
Collectifs d'auteurs	Guide de la nature en France	France loisirs-bordas		1979	Original	
Collectifs d'auteurs	La vie cachée des sous-bois	Editions Atlas		2001	Original	
De Miller, Roland	Robert Hainard, peintre et philosophe de la nature	Sang de la Terre		2000	Original	Biographie
De Puytorac, Pierre et collectif d'auteurs	L'Auvergne	Delachaux et Niestlé		1997	Original	
Hofmann, Helga	Mammifères (Guides Nature)	Hachette		2000	Original	Identification / Observation
Le Garff, Bernard	Dictionnaire étymologique de zoologie	Delachaux et Niestlé		1998	Original	
MacDonald et Barnett	Guide des mammifères d'Europe	Delachaux et Niestlé		1995	Original	Identification
Morel, Jacques	Les traces d'animaux (100 vertébrés dans votre poche)	Delachaux et Niestlé		1996	Original	Identification
Mourier H & Winding O	Guide des petits animaux sauvages de nos maisons et jardins	Delachaux et Niestlé		1979	Original	Identification
Muséum National d'Histoire Naturelle	Inventaire de la Faune de France (vertébrés et principaux invertébrés)	Nathan		1992, 1995 ?	Original	
Muséum National d'Histoire Naturelle	Inventaire de la Faune menacée en France, le livre rouge	Nathan		1994	Original	

Auteur	Titre	Edition	Nb de page	Date d'édition	Remarque
Bang et Dahlström	Guide des traces d'animaux	Delachaux et Niestlé	264	1999	Identification
Bouchardy, Christian	Faune d'Auvergne et du Limousin	Caticha Productions	159	1998	
Bouchardy, Christian & Moutou, F.	Observer les mammifères sauvages	Bordas	239	1989	
Bouchardy, Christian & Moutou, F.	Les mammifères dans leur milieu	Bordas	255	1992	Dédiacé
Chazel et Da Ros	Encyclopédie des traces d'animaux d'Europe	Delachaux et Niestlé	384	2002	Identification
Deshusses, H-P	L'année sauvage	Georg Genève/Vilo Paris	165	1985	Récit d'affûts
Goldberg, Jacques	Les Sociétés animales	Delachaux et Niestlé	345	1998	nbx chapitres sur les mammifères
Hainard, Robert	Mammifères sauvages d'Europe	Delachaux et Niestlé	670	1997	la référence !
Hainard, Robert	Le miracle d'être	Sang de la Terre	196	1997	
Hainard, Robert	Le guetteur de lune	Tribune éditions	214	1986	
Halstead, L.B	L'Evolution des mammifères	Nathan	116	1978	jeunesse
Hofmann, Helga	Mammifères (Guides Nature)	Hachette	191	2000	Identification / Observation
Le Garff, Bernard	Dictionnaire étymologique de zoologie	Delachaux et Niestlé	205	1998	
MacDonald et Barnett	Guide complet des mammifères de France et d'Europe	Delachaux et Niestlé	304	1995	Identification
Morel, Jacques	Les traces d'animaux (100 vertébrés dans votre poche)	Delachaux et Niestlé	96	1996	Identification
Pop, Ionel	Rencontres avec les bêtes	Delachaux et Niestlé	275	1973	Récit d'affûts
Arthur et Lemaire	Les chauves-Souris, maîtresses de la nuit	Delachaux et Niestlé	265	1999	
Cardonne, François	Approcher l'animal en milieu naturel	Actes sud	110	2004	
Collectifs d'auteurs	Le Campagnol roussâtre (in La Nature en France, n°23)	Atlas	6	1998	
Collectifs d'auteurs	Spécial Chauves-souris (in hors série n°11)	Science et Nature	35	1997	magazine consacré
Collectifs d'auteurs	Insaisissable écureuil roux (in La Vie cachée des sous-bois)	Atlas	6	2001	
FRANE	Les chauve-souris en Auvergne	FRANE Editions	31	juin-04	
Groilleau, Gérard	Mammifères (in Recueillir et soigner les petits animaux sauvages)	Delachaux et Niestlé	20	2003	
Mathelet, Germain	Les 400 coups du lapin (in TS n°39)	Terre Sauvage	7	1990	
MNHN	Classe des Mammifères (in inventaire de la faune de France)	Nathan	43	1992, 1995	
MNHN	Mammifères (in Inventaire de la faune menacée en France)	Nathan	26	1994	

Pièce n° 8: Note précisant votre fonction dans l'établissement

Engagement personnel dans l'association PANSE-BETES

Au sein de l'association, j'occupe le poste de président.

Je serai seul responsable du soin aux petits mammifères et en collaboration avec Nelly Lajoinie pour le soin aux chauves-souris, tous deux à titre bénévole.

J'encadrerai et formerai une équipe de nurses et de soigneurs bénévoles afin d'atteindre les objectifs de notre association et d'agir en faveur des mammifères sauvages.



**B. Informations concernant
le projet du demandeur**

Pièce n° 9: Informations relatives au projet ou à l'établissement

Forme juridique

Association loi 1901

Dénomination

PANSE-BETES

ASSociation de SAuVegarde des MAMmifères SAuVages des Villes

11 avenue Aristide Briand 63400 CHAMALIERES

N° identification RNA : W632000478

Historique

Une première association: MAMMALIA

En 2006, un collectif de personnes passionnées par les soins aux mammifères sauvages s'est réuni, de là fut fondé l'Association MAMMALIA par Laurent Longchambon (Vice-président) avec Audrey Lemaire (Présidente). Initialement, nos objectifs étaient d'accueillir, de soigner et de relâcher tous les mammifères sauvages qui auraient été récupérés par des particuliers ou des collectivités.

Malgré la dissolution et la cessation d'activité officielle de cette association en 2008, nous avons continué de réceptionner des petits mammifères car les gens continuaient à nous les amener pensant la démarche naturelle et aussi par défaut d'alternative.

La création d'ASSAMASSAVI / PANSE-BETES

Début 2009, nous avons fondé ASSAMASSAVI/PANSE-BETES avec une vingtaine de personnes de manière à pouvoir officialiser, légaliser notre action et offrir une vraie alternative par la création d'une structure pérenne. De plus le statut d'association permet de limiter des dépenses que nous assumons à titre privé depuis quatre années.

Cette association émane donc de la démarche éco-citoyenne de clermontois qui se préoccupent de la faune sauvage et plus particulièrement des petits mammifères sauvages que l'on peut trouver dans des villes en intra-muros ou dans leurs périphéries.

Activité

A ce jour, notre activité se décompose en trois activités principales :

1. le soin des chauves-souris (action reconnue localement et valorisée dans le cadre de la convention qui nous lie avec Chauve-Souris Auvergne) ainsi que des interventions ponctuelles sur la biologie des petits mammifères.
2. Le soin aux autres petits mammifères : notre action consiste à récupérer les animaux auprès des particuliers et les stabiliser jusqu'au moment où ils seront soit transférés sur la structure de SOS Faune Sauvage à Verneuil-sur-Vienne dans le limousin (seule structure locale habilitée à prodiguer des soins aux mammifères jusqu'en avril 2011 à laquelle nous sommes affiliés) soit relâchés dans le milieu naturel après les soins apportés aux bêtes.
3. des conseils vis-à-vis des soins à apporter en cas de recueil d'un animal blessé ou affaibli ;
4. des conseils auprès des particuliers sur la mise en place d'aménagements destinés à accueillir les petits mammifères dans les jardins et propriétés.

Nous avons scindé notre activité de soins en deux parties distinctes :

- les chauves-souris,
- les autres petits mammifères sauvages.

Les chauves-souris

La pratique des soins aux chiroptères se fait de manière légale sous couvert de l'autorisation administrative de Mme Nelly LAJOINIE.

Les autres mammifères

Bien que nous ne disposions pas aujourd'hui des autorisations nécessaires, nous sommes souvent confrontés à l'accueil des mammifères.

Lorsque les découvreurs nous contactent nous leur expliquons que l'association ne peut accueillir pour l'instant (pour des raisons réglementaires) l'animal. Les personnes sont alors conseillées ou orientées soit vers le centre le plus proche habilité à les recevoir, SOS Faune Sauvage, situé à côté de Limoges, soit vers un vétérinaire.

Nous sommes donc confrontés à trois possibilités:

1. Nous sensibilisons les particuliers et les collectivités. C'est ainsi, que nous donnons des renseignements en matière de biologie et d'éthologie sur les espèces, nous alertons sur les principales menaces et nous sommes force de conseils en ce qui concerne des petits aménagements qui s'avéreront favorables à la faune sauvage dans les jardins, les terrasses...
2. Lorsque nous conseillons aux particuliers de se rendre sur la structure de SOS Faune Sauvage à Limoges, dans la très grande majorité des cas les gens refusent de s'y rendre en raison de la distance.
3. Lorsque les personnes sont orientées vers les vétérinaires ou ont fait d'eux même cette démarche nous nous confrontons au même écueil que précédemment. Souvent le cabinet vétérinaire nous contacte pour que nous récupérions l'animal, sachant que le vétérinaire n'a ni les moyens, ni le temps et ni le droit de détenir un animal sauvage protégé (de même que le particulier).

C'est dans ces deux derniers cas que nous sommes amenés à récupérer puis soit nous les transférons sur la structure de SOS Faune Sauvage à Verneuil-sur-Vienne dans le limousin (seule structure locale habilitée à prodiguer des soins aux mammifères jusqu'en avril 2011 à laquelle nous sommes affiliés) soit relâchés dans le milieu naturel après les soins apportés aux bêtes.

Projet de centre de soins

Notre objectif premier est de développer une offre locale de soins aux petits mammifères par la création d'un centre de soins. Ne disposant pas aujourd'hui de locaux adaptés, exigence requise par les services vétérinaires pour la réalisation d'une activité de soins, nous souhaiterions mettre en place une structure capable d'accueillir les animaux afin de les soigner dans les meilleures conditions.

Un véritable besoin existe au niveau régional émanant de particuliers qui récupèrent des animaux blessés ou affaiblis et qui ne trouvent pas en face de structure capable de les prendre en charge.

Ce projet peut offrir une (ou des) personne(s) et une structure référent concernant les problématiques en relation avec les mammifères sauvages. La nature même de ce projet apparaît nécessaire pour combler le vide structurel autant pour le grand public, les professionnels (vétérinaires) les structures associatives, les collectivités et les organes de l'état (DDPP, ONCFS, Gendarmerie...) afin de répondre aux différentes sollicitations.

Pour les besoins de notre action, nous avons à notre disposition :

1. une parcelle d'une surface de 140 m² environ grillagé avec un accès à l'eau
2. et un local de 80 m² environ alimenté en eau et électricité pour le stockage du matériel voire l'hébergement des animaux en phase de soins
3. un réseau de bénévoles sur l'ensemble de la région

Coordonnées

PANSE-BETES – **ASsociation de SAuvegarde des MAMmifères SAUvages des Villes**

11 avenue Aristide Briand 63400 CHAMALIERES

N° identification RNA : W632000478 - pansebetes@gmail.com- Tél : 06.46.62.36.89

Date d'ouverture souhaitée ou effective

L'association a été créée en 2009.

Pour le projet de centre de soins, nous avons actuellement un local et un terrain en cours d'aménagement. Ensuite la date d'ouverture définitive sera suspendue à l'obtention de la capacité et de l'autorisation préfectorale.

Nom et adresse du représentant de l'établissement

Président : Laurent Longchambon
7 rue de la Grande Combaude
63100 CLERMONT-FERRAND

Superficie du projet ou de l'établissement

Nous avons une surface d'environ 200 m² recouvrant les locaux en dur et le jardin attenant.

Établissements itinérants associés

Non

Liens éventuels avec d'autres établissements

Actuellement, nous travaillons avec la clinique vétérinaire Lafayette et le centre de sauvegarde de la faune sauvage de Verneuil sur Vienne (87) vers lequel nous transférons les animaux nécessitant des soins.

Nous menons également un partenariat et un conventionnement avec l'association Chauves-souris Auvergne pour le rapatriement vers notre structure des animaux blessés ou affaiblis. De plus nous avons conventionné avec le Groupe Mammalogique d'Auvergne afin de constituer un « pôle mammifère » d'envergure sur la région.

Nombre total d'espèces prévues dans le projet

73 espèces de mammifères dont 28 espèces de chauve-souris.



Pièce n° 10: Note relative aux spécimens

Liste des espèces demandées (cf. annexes)

Informations sur la biologie des espèces

	Hérisson d'Europe	Ecureuil roux	Muscardin	Loir	Lérot	Musaraignes de Miller et aquatique	Chiroptères
Origine géographique	Europe, Asie	Europe, Asie	Europe, Asie mineure	Europe, Asie	Europe, Asie, Afrique du nord	Europe, Afrique du nord	Europe, Afrique du nord, Asie
Biotope	bois de feuillus, prairie (même humides), jardins, parcs, broussailles, haies	bois et forêts (feuillus comme résineux), dans les parcs et grands jardins. Jusqu'à 2000m d'alt.	affectionne les ronciers. Le muscardin est exclusivement forestier avec une préférence pour les feuillus et les lisières. (certains individus sont aussi anthropophiles)	forêts de conifères, mais aussi dans parcs, bocages, vergers et jardins jusqu'à 2 000 m d'altitude	zones boisées, zones rocheuse avec couverture végétale + murs des jardins, vergers, terrasses et bâtiments en ruines	milieux à proximité de l'eau jusqu'à 2000m	milieux urbains, forestiers, cavernicoles, anthropisés... en fonction des taxons
Danger éventuel pour l'Homme	Morsures et piqûres	Morsures, griffures	Morsures	Morsures	Morsures	Morsures	Morsures et zoonoses
Danger éventuel pour la Faune locale	nul	nul	nul	nul	nul	nul	nul
Age de maturité sexuelle	1 an	1 an	9-10 mois	9-10 mois	1 an	3-4 mois	2 ans
Saison de reproduction	printemps - été	printemps - été	printemps	printemps	printemps	du printemps à l'automne	automne
Taille des portées	4-6 petits 1 fois par an	3-4 petits 1 à 2 fois par an	4-6 petits 1 fois par an	2-7 petits 1 fois par an	2-7 petits 1 fois par an	5-10 petits jusqu'à 4 fois par an	1 à 2 petits en fonction des espèces
Durée de la gestation	31-35 jours	36-46 jours	22-24 jours	30-32 jours	21-23 jours	19-21 jours	Diapose embryonnaire et 8 semaines

En terme de cohabitation des différentes espèces : aucune détentions interspécifiques ne sont prévues, les seuils d'entrée sont présentés en annexe par espèce ou groupe.

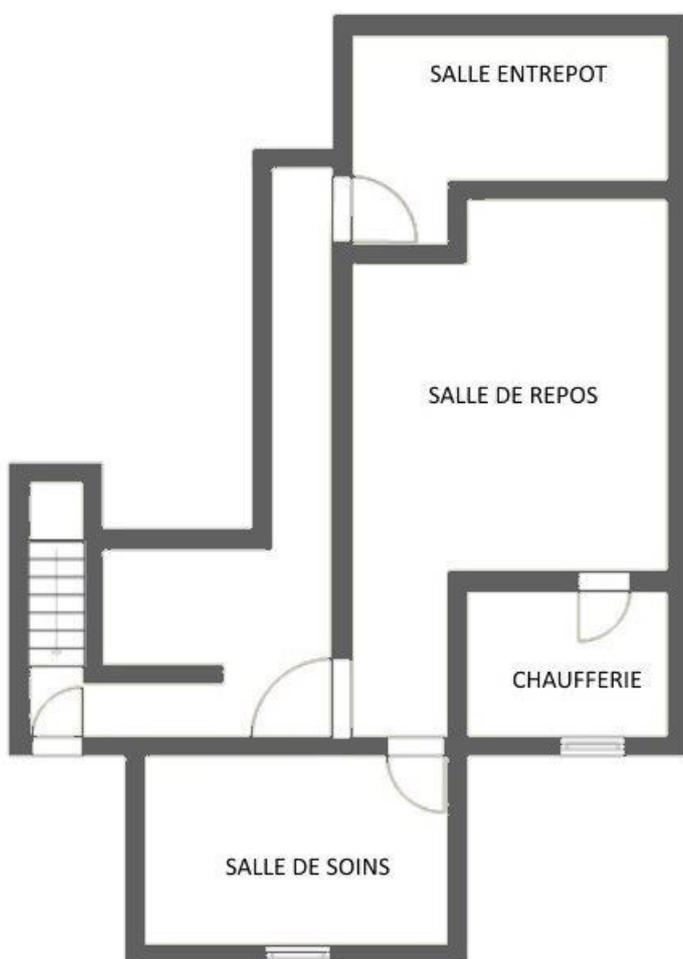
	Renard roux	Blaireau	Martre	Genette	Hermine	Chat forestier	Loutre d'Europe
Origine géographique	Europe, Afrique du nord, nord Asie, nord Amérique	Europe et une partie de l'Asie	Europe	Espagne, France et Afrique	Europe, Asie, Amérique du nord	Europe et Asie mineure	Europe et Asie
Biotope	tous milieux, villes incluses	milieux vallonnés, forêts, landes, montagnes.	forêts, falaises, éboulis...	forêts, rocailles boisées, bocages	bocages, forêt, parcs, vergers...	forêt en plaine et montagne	inféodé aux milieux aquatiques de tous genres
Danger éventuel pour l'Homme	Morsures et zoonoses	Morsures, griffures	Morsures	Morsures	Morsures	Morsures et griffures	Morsures
Danger éventuel pour la Faune locale	nul	nul	nul	nul	nul	nul	nul
Age de maturité sexuelle	10 mois	De 9 mois à 24 mois	15-27 mois	2 ans	2 à 12 mois	9-12 mois	2 à 3 ans
Saison de reproduction	printemps	janvier-mars	juillet / août	à priori toute l'année	mai-juin	fin d'hiver début du printemps	à priori toute l'année avec une préférence pour le printemps
Taille des portées	4-5 petits	3 à 5 petits	2 à 3 petits	1 à 3 petits 1 ou 2 fois par an	5 à 12 petits	2 à 6 petits	1 à 3 petits
Durée de la gestation	environ 50 jours	implantation différée puis 2 mois	de 30 à 65 jours	environ 70 jours	implantation différée puis 20 à 28 jours	50 à 70 jours	environ 60 jours



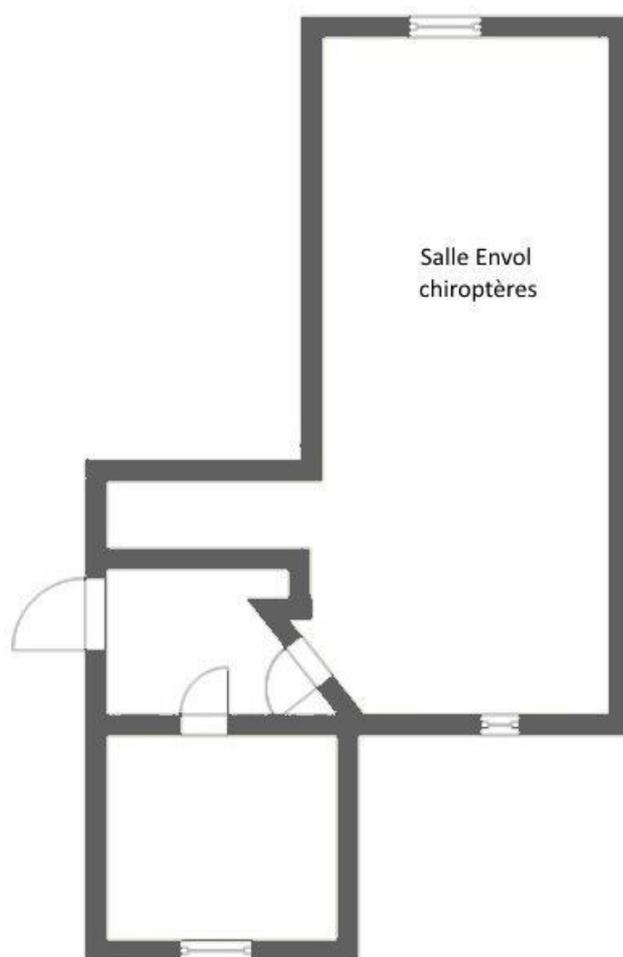
Pièce n°11: Plans des installations existantes ou prévues

Le projet de centre de soins utilisera des bâtiments existants. Il n'y aura pas de construction neuve seulement un aménagement des locaux existant.

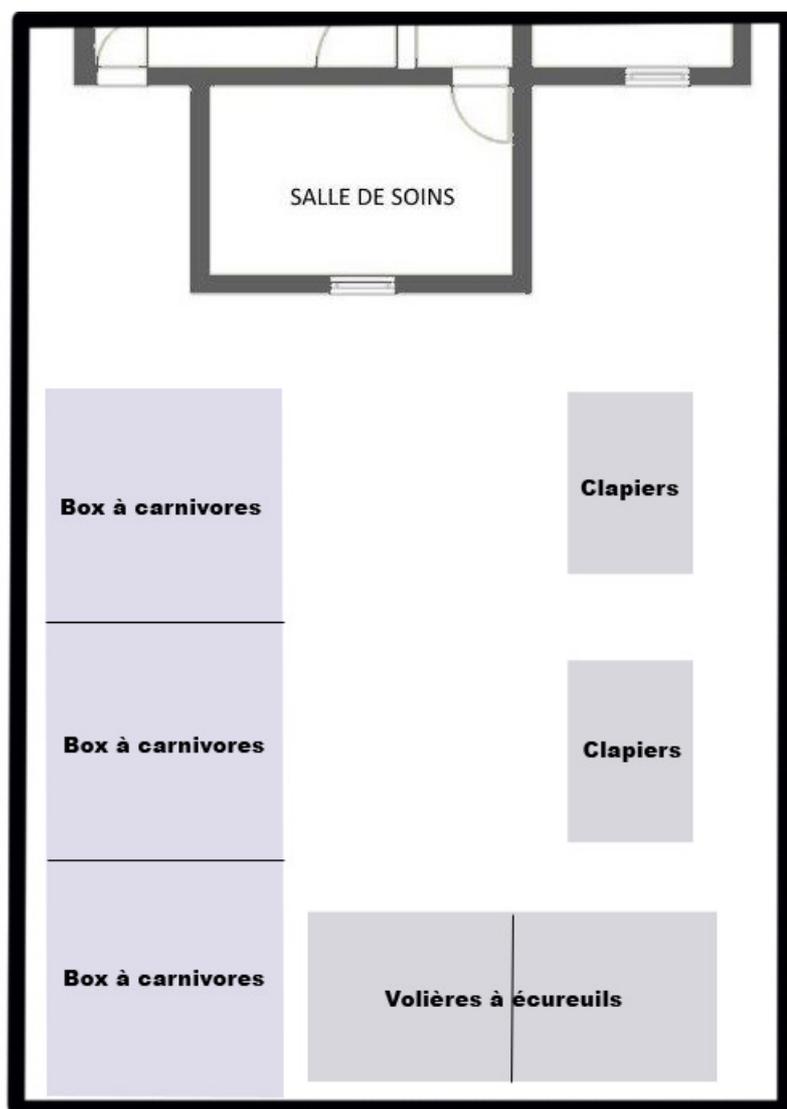
Partie RDC :



Partie grenier :



Partie jardin :



Les aménagements du jardin sont constitués de :

- 3 box à carnivores de 4m x 4m x 2m
- 2 volières à écureuil de 2.5m x 2m x 1m
- 2 séries de 6 clapiers de 1m x 80cm x 60cm

Pièce n°12: Description détaillée des installations, accessoires et matériel

A ce jour nous disposons d'un équipement représentant le strict minimum qui nous permet d'assurer notre activité de soin:

Cages	-Cages à lapin (90x50x35cm) -2 volières (60x160x170cm) -1 enclos dans un jardin	-Petites cages de transport (42x28x29cm) -12 clapiers béton (100x80x60cm par case)
Matériel de chauffage	-Bouillotte -Résistance cordon	-Lampe infra-rouge
Matériel de nourrissage	-Biberons -Pinces	-Boîtes et récipients
Nourriture	-Laits en poudre -Fruits	-Réserve de vers de farine, de teigne -Croquettes, nourriture diverses...
Stockage	-1 réduit	

Notre expérience nous a permis d'adapter empiriquement nos moyens matériels aux besoins de nos pensionnaires et même si l'on peut estimer que ce matériel reste assez rudimentaire, il nous permet de fonctionner efficacement.

Pièce n°15: Document relatif au régime alimentaire dont bénéficient les animaux

I. Les jeunes

L'alimentation donnée au sein de l'association se rapprochera le plus possible de leur alimentation habituelle.

Lait et Fortol

Dans un premier temps les jeunes mammifères étaient nourris avec du lait maternisé pour chiots et chatons. Mais suite à de nombreux décès, des autopsies ont été réalisées par les vétérinaires, et toutes ont mis en évidence la présence de lait caillé dans tout le tube digestif.

Il s'avère que les jeunes mammifères ne possèdent pas les enzymes nécessaires à la digestion du lactose, et une mort par météorisation intervenait rapidement, en quelques heures voire quelques jours pour les plus résistants. **Le lait a alors été remplacé par un aliment plus digeste, le Fortol.**

Fréquence

Les jeunes sont nourris sur la base d'**une tétée toutes les deux heures**. Mais selon l'espèce et l'appétit de l'animal la fréquence peut être plus ou moins étendue ou raccourcie. Il arrive qu'à certaines périodes de la journée les jeunes soient plus enclins à téter. Dans ce cas, l'écart avec la prochaine ration sera plus long. Il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas du lait maternel de leur mère, ils ne peuvent pas prendre une quantité de Fortol trop importante sur la journée sous peine d'entérite. Pour ce qui est des hérissons, écureuils, loirs... ils parviennent à se réguler relativement facilement.

Espèces difficiles à sauver

En revanche certaines espèces sont très difficiles à sauver en raison de la différence de composition entre le lait maternel et le Fortol, ou de la quantité donnée.

On sait que le lait des chauves-souris et des hases est très riche, ce qui permet un développement rapide, malheureusement aucun complément ne peut remplacer ce type de lait. On sait également que certains jeunes ont du mal à digérer le Fortol sans que l'on sache encore pourquoi.

La difficulté à digérer provient en grande partie de la température de l'animal et du milieu dans lequel il évolue, d'où l'importance de maintenir une température constante d'au moins 38° pour les très jeunes. En effet, dès 35° ils commencent à entrer en hypothermie, et ils stoppent alors leur digestion.

Stimulation

Après la tétée, on massera les parties génitales des petits pour stimuler les sphincters afin qu'ils puissent évacuer les selles et l'urine. Sans ce geste les jeunes mammifères encore incapables de se toiletter peuvent décéder suite à des occlusions intestinales ou à des infections du tube digestif.

Evolution du régime

A l'apparition des dents on introduira progressivement une nourriture plus solide. La nourriture proposée doit correspondre aux besoins de l'animal mais également à ce qu'il va rencontrer en milieu naturel, il ne doit pas être démunie une fois relâché. Toujours laisser à sa disposition un bac d'eau fraîche.

- Pour les écureuils : on pourra introduire des fruits secs, des cônes de pins, des fruits de saisons...
- Pour les hérissons et les carnivores : des fruits, des insectes, du jaunes d'œuf, croquettes, souris, rats...
- Pour les chauves-souris : des vers de farine et des vers de teigne, insectes divers.
- Pour les autres petits rongeurs, loirs lérots, musaraignes... : des fruits, des fruits secs, des vers de farine, des croquettes, des biscuits...

La nourriture nouvellement introduite doit leur être proposée au départ sous une forme simple, les fruits secs doivent être décortiqués, les fruits coupés en morceaux, les poussins déplumés et découpés... Au fur et à mesure de son développement les aliments seront proposés sous leur forme d'origine. D'autre part, il est important afin d'éviter les carences de diversifier les aliments.

On introduira également avec surveillance des aliments non digestes, ou non consommables, pour que l'animal apprenne à différencier les aliments les uns des autres, on cachera également la nourriture pour qu'il apprenne à la chercher lui-même et on fournira le cas échéant de la nourriture vivante.

II. Les adultes

Même adulte il faut prêter attention à la nourriture qu'on leur donne, un animal affaibli ne sera pas capable de manger de la nourriture solide, ou qui nécessite un effort de consommation.

Selon les cas l'animal sera nourri au Fortol, soit par gavage, soit si il peu encore laper, le produit sera laissé à disposition, ou bien, on peut, comme pour les jeunes préparer une nourriture simple.

L'alimentation des adultes varie selon les espèces (sachant que sauf contre-indication, un récipient d'eau est laissé à leur disposition).

Remarque :

Pour les animaux en début d'hibernation, ne pas donner de fruits, privilégier les aliments riches comme les noix, noisettes, vers de terre, vers de teigne, qui les aideront à faire leurs réserves. De la même façon, en sortie d'hibernation ne pas proposer de fruits : il faut laisser le temps à l'organisme de l'animal de se réenclencher.

Tableaux d'alimentation des espèces

En captivité

Espèces	Nourriture
Chauves-souris	vers de teigne ou vers de farine
Musaraigne aquatique	Vers de farine et teignes, vers, croquettes, poisson
Musaraigne de Miller	Vers de farine et teignes, vers, croquettes
Hérissons et carnivores	fruits, vers de farine, souris, croquettes pour chat, biscuits, compotes, œufs, rats, poussins, poisson, écrevisses...
Loir lérot Ecureuils Muscardin	fruits secs, baies, pousses d'arbres, bourgeons, croquettes pour chat, biscuits, compotes, œufs

En milieu naturel

Espèces	Nourriture
Chauves-souris	Insectes et divers invertébrés
Musaraigne aquatique	Crustacés, insectes, petits poissons
Musaraigne de Miller	Lombrics
Hérissons et carnivores	Fruits, petits invertébrés, déchets divers... (omnivore et opportuniste), micromammifères, oiseaux, poissons, décapodes...
Loir lérot Ecureuils Muscardin	Faines, noisettes, baies, graines, fruits divers, insectes, fleurs, divers petits invertébrés (voir de très jeunes vertébrés) ...

En ce qui concerne les restes de nourriture (et son mode d'élimination), le protocole de soins qui en fait mention vise à prévenir les cas où les restes de repas peuvent être des souriceaux (espèce pour laquelle l'élimination pourrait se faire par le réseau d'équarrissage). Il faut préciser que si ce protocole vise à prévenir toutes éventualités d'usage il reste avant tout un document de principe.

Pièce n°16: (uniquement pour l'élevage)

Pièce n°17: Pièce permettant d'apprécier la politique menée en matière de santé des animaux

Protocole et conditions d'entrée

Les vétérinaires qui interviennent dans le cadre de notre activité de soins sont :

Dcts Nada SABBAGH et Clément CORGIER
Clinique Vétérinaire Lafayette
143 bld Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand.

Toutes les étapes présentées ci-dessous devront être effectuées dans le calme, pour éviter tout stress à l'animal.

Les animaux sont conservés dans un local (intitulé salle de repos) tant que leurs états le nécessite.

Ce local correspond aux exigences souligné par les articles du 11 septembre 1992 : « Les petites espèces terrestres (écureuils, hérissons, fouines, renards, etc.) doivent être hébergées dans un local calme et d'un nettoyage aisé; le logement de ces jeunes animaux doit permettre d'obtenir une température stabilisable à plus ou moins 2°C près. » - « Afin d'éviter toute familiarisation des animaux, les parois latérales des locaux de détention doivent être opaques. »

L'accueil

Plusieurs cas peuvent se présenter : soit les animaux sont amenés par le découvreur chez un vétérinaire (qui applique les premiers soins) soit sur une autre structure de protection de l'environnement puis des bénévoles vont les récupérer dans les meilleurs délais. Dans ce cas, ils arrivent généralement dans des cages, voire juste enveloppés dans un tissu. Ils sont alors placés dans une cage ou dans l'idéal un carton renforcé et bien fermé. Le carton, de par son opacité permet de réduire le stress de l'animal, et minimise les risques de blessure. Une pièce calme rassure l'animal et lui permet de reprendre ses aises après un trajet en voiture pas toujours adapté.

Pendant ce temps, le découvreur remplit une fiche d'accueil sur les circonstances de découverte, informations essentielles pour comprendre l'historique de l'animal et donc pour orienter l'examen.

L'animal, stressé par sa capture, ses blessures et son transport, sera laissé un moment dans son carton avant d'être manipulé.

La manipulation et l'examen de l'animal se feront après le départ du découvreur.

Ce choix de ne pas inclure le découvreur dans les soins est volontaire. Il ne s'agit pas d'exclure la personne du sauvetage de l'animal, puisque par la suite la personne peut nous contacter autant de fois qu'elle le désire pour prendre des nouvelles de celui-ci. En fait c'est une question de sécurité. Les découvreurs avaient tendance à venir en famille, ou à vouloir manipuler les animaux à la place du capacitaire ou à vouloir les caresser durant les manipulations. Toutes ces actions sont incompatibles avec une manipulation et un examen correct de l'animal.

La manipulation

Elle doit se faire calmement avec beaucoup de précautions, l'animal présentant toujours une réaction de défense face à l'homme

Elle va dépendre du type d'animaux:

- les chiroptères, faire attention aux morsures et se munir de gants. L'animal de par sa petite taille doit être manipulé avec précaution.
- les petits rongeurs, faire attention aux dents. Même blessé l'animal reste vif et agile. Il doit être maintenu doucement mais fermement dans une main, en maintenant la tête à l'extérieur de la paume entre deux doigts. La morsure est désagréable mais inoffensive.

- les hérissons, prendre des gants afin d'éviter de se piquer au moment du «déboulage». Faire attention à ne pas faire tomber l'animal.

Le centre disposera du matériel nécessaire à la manipulation de ces animaux: gants, blouses...

L'examen

Il s'agit d'une observation de l'état général de l'animal qui permet de s'orienter ou non sur une consultation vétérinaire immédiate. Un animal trouvé amorphe sur le bord d'une route sera orienté chez le vétérinaire pour déceler d'éventuels traumatismes. En revanche une chauve-souris présentant une lésion simple du patagium ne fera pas l'objet d'une visite. Le patagium se ressoudant naturellement seul, ce cas ne présente pas une urgence pour une auscultation. Elle sera vue par le vétérinaire ultérieurement.

Un examen à distance permettra d'observer l'état général de l'animal, mauvais port de tête, difficulté à se tenir sur ses pattes, apathie, maigreur, état du pelage, plaies ...

Tous ces renseignements sont utiles au vétérinaire chez lequel l'animal sera conduit le cas échéant.

Présomption de maladie

Tout animal présumé malade sera placé en quarantaine dans un carton adapté à son espèce dans un local spécifique. Cette période permet de suivre l'état de santé de l'animal, d'observer son comportement, son régime alimentaire, et le bon fonctionnement des organes (crottes et urines), et d'éviter de contaminer les autres individus s'il s'avère contagieux. Un examen biologique effectué par le vétérinaire permettra de confirmer ou d'infirmer la présence de maladie.

Les ustensiles servant aux soins seront nettoyés puis désinfectés et ne seront utilisés que pour cet animal. Après toute manipulation les mains sont lavées et désinfectées.

Pour la sécurité des personnes

En cas d'épidémie se conformer à l'arrêté du 25 octobre 2005

« Article 1 :

Le ministre chargé de l'agriculture peut prendre par arrêté tout ou partie des mesures suivantes destinées à prévenir l'apparition, à enrayer le développement et à poursuivre l'extinction des maladies des animaux réputées contagieuses en application de l'article L. 223-2 du code rural. »

Assez peu fréquents, les risques de contamination de zoonose sont réels.

Si toutes ne présentent pas de véritable danger réel, comme la gale ou la teigne, certaines peuvent s'avérer très dangereuses, voire mortelles, telle la rage et l'échinococcose alvéolaire. Toute personne manipulant des animaux sauvages doit en être consciente.

Pour minimiser ces risques, les bénévoles de notre association respectent des mesures sanitaires simples:

- travailler avec des gants, une blouse, voire un masque.
- se désinfecter les mains et désinfecter le matériel après chaque soin.
- mettre les cadavres dans des sacs hermétiques.
- en cas de contact avec un animal suspect, il convient de consulter en urgence le médecin en l'informant de l'animal approché et de ses symptômes, et en cas de rage de consulter le centre antirabique.

Cas des chauves-souris

Seules les personnes ayant reçu une vaccination préventive antirabique pourront manipuler les chauves-souris. En cas de morsure une vaccination curative immédiate sera pratiquée sur toutes les personnes ayant été en contact l'animal.

Accueil des animaux

Les jeunes

Les jeunes encore incapables de se thermo-réguler seront placés dans des cages fermées (ou encore dans des boîtes de contention type boîte de pêche aménagée) muni de cordons chauffants. Cette méthode permet à l'animal d'être maintenu à une température constante en évitant ainsi les risques de variation thermique rencontrés avec les bouillottes. D'autre part les parois des cages et boîtes de contention permettent d'observer l'animal sans le déranger.

Les jeunes mammifères demandent une attention toute particulière.

Durant l'été nous avons pu constater l'efficacité des cordons chauffants. Pour les plus jeunes nous avons alors mis en place des lampes infrarouges, mais ce système n'est pas approprié pour maintenir l'animal au chaud, car elle le déshydrate.

Des recherches ont été lancées auprès des structures et des laboratoires des alentours de Clermont-Ferrand afin d'obtenir du matériel d'élevage adapté. De nombreux centre et zoos fonctionnent dorénavant avec ce type de partenariat avec des résultats positifs tant du point de vue technique que financier.

Les adultes

Dans la plupart des cas, les soins sont préalablement faits par les vétérinaires à qui on a amené l'animal. Les causes d'entrée sont multiples : choc avec un véhicule, empoisonnement, prédation, piège dans des constructions, brûlure, dérangement... Les adultes sont accueillis tout au long de l'année.

Ils sont généralement placés dans des cages à mammifères, pour des raisons pratiques. En effet, la plupart des mammifères accueillis ont tendance à ronger les cartons. De plus les parties transparentes de ces cages permettent de surveiller l'animal sans gêne.

La plupart des adultes sont capables de se thermo-réguler, mais il peut arriver qu'en état de choc leur température chute, ils sont alors placés sous lampe infrarouge. La lampe infrarouge, produisant de la chaleur plus rapidement que les cordons chauffants, est préférée dans ce type de cas. Une fois l'animal stable il sera placé sur les cordons chauffants.

Choix des cages

Les différents types de cages utilisées proviennent d'animalerie. Étant spécialement prévues pour des mammifères, ces cages sont adaptées à la morphologie des espèces, pensées pour leur bien être, avec des parois dénuées d'aspérités minimisant les risques de blessure. D'autre part les parois transparentes nous permettent de surveiller l'animal sans le manipuler. Les aménagements des cages doivent correspondre aux besoins de chaque espèce.

Les cages choisies le sont en fonction de la taille de l'animal et de ses impératifs en fonction des espèces.

- **L'écureuil**, qui est un animal curieux et nerveux, est placé dans une cage assez grande lui permettant de se dépenser, et aménagée avec des jouets de façon à satisfaire sa curiosité naturelle et son goût pour le "jeu". Les jouets utilisés peuvent également permettre de lui cacher sa nourriture favorisant ainsi son autonomie dans la recherche de nourriture.
- **Le hérisson**, relativement placide une fois captif, mais ayant cependant besoin d'espace sera placé dans une grande cage munie de petites cachettes afin qu'il puisse s'y dissimuler.
- **Les carnivores**, des caisses ou des cages spécifiques (pour chat et chien) sont utilisés jusqu'au moment où ils sont transférés dans les box.
- **Les petits rongeurs et les insectivores**, plus sensibles au stress, seront placés dans des cages avec des recoins leur permettant de se cacher aisément. Elles sont munies d'accessoires pensés pour chacune des ces espèces (échelles, cordes, sacs pour se cacher...)
- **Les chauves souris**, on utilise de préférence des boites en plastique de petites tailles (panier de pêche) et voir des boîtes d'allumettes.

Une même portée sera placée dans une même cage. En revanche les adultes seront isolés les uns des autres. Il arrive qu'un jeune arrive seul au centre. S'il ne présente pas de danger sanitaire après observation il sera placé avec des jeunes de la même espèce. Si un jeune est hébergé seul, un miroir est installé dans sa cage pour qu'il puisse s'imprégner de son image (en cours de test).

Aménagement des cages

Toutes les cages sont tapissées de papier journal, puis recouvertes de litière: foin, herbe sèche, bois sec en copeaux (excepté d'essences très riches en tanin), feuilles sèches, bandelettes de journaux... aucunes allergies ni réactions respiratoires n'ont été observées à ce jour. Le cas échéant, des linges sont ajoutés afin que l'animal puisse y faire son nid. La litière est changée tous les jours, le linge selon l'animal est soit changé, soit nettoyé quotidiennement puis remis dans la cage. Les animaux territoriaux tels l'écureuil, le loir..., ont besoin de sentir leur odeur dans leur environnement, leur linge n'est donc remplacé systématiquement, pour éviter de les stresser. Le linge (ou différents supports) des hérissons, chauves-souris..., peut être changé chaque jour.

Entretien

Chaque jour, au moment de mettre la nourriture, les restes de la veille sont enlevés.

Les cages sont démontées pour être nettoyées et désinfectées (Virkon) après le dernier départ et avant l'arrivée de nouveaux mammifères.

Les accessoires sont nettoyés et désinfecter après chaque animal.

Les animaux ne sont placés en extérieur qu'une fois que leur état de santé le permet, notamment en hiver. Même en bonne santé un animal affaibli ne sera pas mis en extérieur tant que ses réserves ne lui permettent pas de passer les nuits dehors.

Les fiches d'accueil

Une fiche est remplie à l'arrivée de l'animal dans l'association. Elle permet de consigner son sexe, son âge, les conditions de sa découverte, la date d'entrée au centre, d'indiquer ses blessures et le traitement à donner. Cette fiche peut également être utile aux vétérinaires pour poser un diagnostic, ainsi qu'aux autres centres de soins lors d'un transfert.

Les fiches sont numérotées dans l'ordre d'arrivée des animaux, ce qui permet de comparer l'évolution d'individus étant entrés en même temps. Les animaux seront « marqués » par des liens de couleur permettant de les identifier entre eux, cette distinction est inscrite sur la fiche de chaque animal. Sur cette fiche est également mentionné le devenir de l'animal.

Ces fiches permettent donc d'identifier un animal, d'assurer le suivi de son état de santé, et de tracer son histoire au sein de la structure.

Les fiches sont classées dans deux fichiers distincts, un premier où se trouvent les fiches des animaux en cours de soins, et un second réservé aux sorties (euthanasie, relâché, décès).

De nouvelles fiches sont à l'étude avec une partie plus importante consacrée au suivi de l'animal durant son séjour, et aux diagnostic et observations des vétérinaires.

Les registres et bilans

Les mouvements des animaux sont suivis grâce aux registres d'entrées et de sorties (qui sont formalisés par un dossier informatique sauvegardé régulièrement et conservé sur deux sites différents. Ils ont pour objet d'assurer le contrôle de la provenance et de la destination des animaux détenus par l'association et peuvent être présentés à tout instant sur simple requête des agents et services habilités. Chaque année, les centres de sauvegarde établissent des bilans nationaux pour l'Union Nationale des Centres de Sauvegarde à partir des informations recueillies sur chaque animal. A cet instar, notre association fait un bilan des entrées et sorties afin de le présenter lors de son assemblée générale annuelle (les statistiques issues de ces bilans permettent de mettre en évidence les espèces les plus en danger et les causes de leur destruction).

Protocole de soins

Le certificat de capacité n'autorise pas la pratique de la médecine vétérinaire.

Les premiers soins sont apportés sur place, les plaies sont nettoyées... Les vétérinaires qui interviennent dans le cadre de notre activité de soins sont les Dcts Nada SABBAGH et Clément CORGIER exerçant dans la Clinique Vétérinaire Lafayette (143 bld Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand). De plus nous entretenons de très bonnes relations avec les cliniques de MOZAC, de Pont du Château, de Gannat.

Dans les faits, les spécificités des espèces ne sont pas incompatibles avec les pratiques et les protocoles utilisés pour les groupes taxonomiques auxquels ils appartiennent. Donc concrètement, on applique les protocoles concernant les rongeurs pour les muscardins, loirs et lérots, puis les protocoles insectivores avec les musaraignes... etc.

Examen chez le vétérinaire

Les animaux entrant pour des causes mineures (« dénichage » des jeunes...) ne seront pas transportés chez le vétérinaire du centre, sauf si leur état l'exige (déshydratation, blessure...). Concernant les arrivées plus sérieuses: choc véhicule, intoxication, « accident domestique »... les animaux seront transportés chez le vétérinaire dans les meilleurs délais. Il décidera alors si un traitement peut être mis en place ou si l'animal doit être euthanasié.

Si un traitement a été décidé

**une ordonnance est délivrée pour chaque traitement et pour chaque animal.

**le médicament, la posologie et le mode d'administration sont décidés par le vétérinaire. Généralement, pour des raisons pratiques, étant donnée la petite taille des animaux, les traitements se présentent sous forme de comprimés sécables, ou de solution buvables. Mais il peut arriver que des médicaments ne puissent être administrés, pour des raisons de posologie, qu'en injection sous-cutanée ou intramusculaire. Le produit sera alors inoculé par le vétérinaire.

Poursuite du traitement par le capacitaire

**si l'animal mange seul, le comprimé est administré dans sa nourriture. Pour s'assurer qu'il mangera le morceau de fruit dans lequel est dissimulé le comprimé, ce morceau lui sera donné avant sa nourriture, une fois le morceau avalé on lui donnera le reste de sa nourriture.

**si l'animal doit être gavé, alors le comprimé lui sera donné au moment du gavage.

**le vétérinaire est le seul à décider de la mise en place du traitement et de sa durée. Si le traitement n'entraîne pas une amélioration de l'état de santé de l'animal, ou qu'il est mal supporté par ce dernier, la capacitaire en informe le vétérinaire qui prendra alors une décision.

Usage des médicaments

**les médicaments à usage courant seront conservés, en respectant les dates de péremption indiquées sur la boîte. Ils ne seront cependant administrés qu'avec une nouvelle prescription du vétérinaire.

Si le traitement est spécifique à un cas, le vétérinaire ne délivre que les doses nécessaires.

**pour les produits préparés, le jour de préparation est inscrit sur le produit de façon à respecter la durée de conservation prévue par le fabricant.

Gestion des déchets

**les médicaments périmés ou restants sur un traitement inachevé seront rapportés soit au cabinet vétérinaire soit en pharmacie qui se charge de leur recyclage.

**concernant la nourriture restante, elle sera placée dans un sac puis dans le congélateur à déchets pour être enlevée par l'équarisseur.

**les déchets de soins (compresse, bandes...) utilisés dans le nettoyage de plaies sont jetés dans des sacs fermés pour éviter les risques de contamination microbiennes. Une solution est à l'étude pour l'évacuation des ces déchets par un circuit spécifiques.

Devenir des animaux

Imprégnation et apprivoisement

La période dite d'imprégnation ou d'empreinte, se situe au premier stade de vie de l'animal, elle est définitive, et ses effets se font sentir durant toute la vie de l'animal.

Ce phénomène est aussi dangereux pour l'animal qui ne trouvera pas sa place et sera incapable d'être relâché, que pour l'homme qui risque d'être victime d'attaques de la part de cet animal (lutte de territoire, rut amoureux...).

Pour éviter l'imprégnation, limiter au maximum le contact avec l'animal, le placer dès que possible avec ses congénères, ne pas avoir de conduite trop affective (lui parler, le caresser).

le décès

****décès dans la structure** : il arrive que les animaux décèdent, dans ce cas les cadavres sont enfermés dans des sacs plastiques hermétiques, et le sac est placé dans un congélateur du vétérinaire réservé exclusivement aux déchets organiques. Lorsque la quantité de cadavre atteint plus de 10 kilos la société d'équarrissage est appelée pour procéder à l'enlèvement les cadavres. Un bon d'enlèvement nous est alors remis. La liste des animaux correspondant à ce bon est conservée par le capacitaire ou le président. A ce jour, la réflexion pour l'élimination des cadavres a été envisagée par l'intermédiaire de notre vétérinaire. La récupération des cadavres consiste plutôt à leur stockage avant que le passage de la société d'équarrissage. Il n'est pas exclus dans la pratique que notre structure se dote d'un congélateur qui sera destiné à cet usage et que la récupération des cadavres se fasse directement sur la structure.

****Euthanasie** : dans ce cas le vétérinaire atteste de cet acte en apposant son tampon sur la fiche d'accueil de l'animal ; la fiche est également signée et daté par ce dernier. Le cadavre est ensuite placé dans un sac hermétique et stocké dans le congélateur pour l'équarrissage.

Préparation au transit de l'animal sur la structure de soin le cas échéant

Si le besoin s'en fait sentir et une fois stabilisé l'animal est transféré dans les conditions optimales vers le centre de sauvegarde SOS Faune Sauvage par le biais de bénévoles qui se rendent fréquemment à Limoges.

Préparation à la réinsertion

Le centre de soins PANSE-BETES et le centre SOS Faune Sauvage ne pratiquent pas la rééducation chez les mammifères, mais la préparation à la réinsertion dans la nature. Une fois les soins terminés, l'animal est placé en extérieur.

Le texte du 12 septembre 1992, relatif aux conditions de fonctionnement des centres, ne fait pas état de ce type de locaux pour les mammifères. Les équipements varient alors selon les centres de sauvegarde.

Au fur et à mesure de leur développement les animaux sont placés dans des cages (ou enclos) de plus en plus grandes, et toujours aménagées selon les besoins de l'espèce.

Pour les animaux dits territoriaux, les niches, ou boîtes dans lesquelles ils auront établis leurs nids leur seront laissés. On parle d'animaux territoriaux, lorsqu'on se réfère aux animaux dont le comportement peut s'avérer violent dans la défense de leurs aires.

Considérations générales sur la politique de santé de l'association ?

PANSE-BETES a avant tout une mission de protection : accueillir et soigner les mammifères sauvages victimes de l'activité humaine pour leurs permettre de retourner à la vie sauvage dans des conditions optimales.

Correspondant à l'éthique des centres de sauvegarde et en accord avec la législation en vigueur, le centre de soins existe uniquement pour permettre aux mammifères sauvages en détresse de retourner à la vie sauvage. Il est donc hors de question de garder des animaux handicapés, s'il est établi avec certitude qu'un petit mammifère ne pourra pas retourner à l'état sauvage avec toutes ses facultés, il sera alors euthanasié par le vétérinaire. Il en est de même pour tous les animaux sur lesquels les soins effectués auront échoué. Le relâché dans le biotope adapté est et doit être la seule finalité de cette structure.

Lorsque des animaux sont arrivés morts, euthanasiés, ou encore mort en cour de soins, les cadavres sont alors congelés (conservés dans le congélateur du vétérinaire en attendant le passage de la société d'équarrissage qui les récupère à la demande.

Pièce n°18: Description de la politique générale menée et des conditions de fonctionnement de l'établissement

Politique générale de l'association

(voir également pièce n°9 pour la description générale de nos activités)

PANSE-BETES est une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant pour nom : **Association de Sauvegarde des Mammifères Sauvages des Villes**

Cette association a pour buts :

- d'informer le public de la législation en vigueur, et de le sensibiliser aux différentes problématiques qui touchent les mammifères sauvages en ville
- de venir en aide aux mammifères citadins en difficultés, en vue de les réintroduire dans leur milieu après soins

Activités connexes

Sensibilisation du public. Notre association organise régulièrement ou anime des stands lors d'événements destinés à sensibiliser et informer le public sur la biologie et la sauvegarde des petits mammifères (soirées d'informations, journées de sensibilisation...).

Membres du bureau

Nom	Prénom	Rôle au sein du bureau
LONGCHAMBON	Laurent	Président
MARCILLAC	Axelle	Présidente adjointe
LALLEMAND	Pierre	Président adjoint
LAJOINIE	Nelly	Trésorière

BROCH	Sidonie	Secrétaire
SCHOTT	Didier	Secrétaire adjoint

Le soin aux animaux

Nous avons scindé notre activité de soins en deux parties distinctes :

1. les chauves-souris,
2. les autres mammifères sauvages.

Les chauves-souris

La pratique des soins aux chiroptères se fait sous couvert du certificat de capacité de Mme Nelly LAJOINIE, le dépôt de ce projet devrait répondre à la nécessité régalienne de posséder une autorisation d'ouverture pour la pratique.

Les précisions amenées par Mlle Lajoinie dans son attestation concernent essentiellement les pré-diagnostic et les premiers soins. Un pré-diagnostic est fait lors de la réception d'un animal, ce qui permet rapidement de stabiliser les animaux en apportant les premiers soins afin de les maintenir dans les meilleures conditions possibles en attendant un diagnostic plus complet.

Les autres mammifères

Bien que nous ne disposons pas aujourd'hui des autorisations nécessaires, nous sommes souvent confrontés à l'accueil des mammifères.

Lorsque les découvreurs nous contactent nous leur expliquons que l'association ne peut accueillir pour l'instant (pour des raisons réglementaires) l'animal. Les personnes sont alors conseillées ou orientées soit vers le centre le plus proche habilité à les recevoir, SOS Faune Sauvage, situé à côté de Limoges, soit vers un vétérinaire.

Nous sommes donc confrontés à trois possibilités:

1. Nous sensibilisons les particuliers et les collectivités. C'est ainsi, que nous donnons des renseignements en matière de biologie et d'éthologie sur les espèces, nous alertons sur les principales menaces et nous sommes force de conseils en ce qui concerne des petits aménagements qui s'avéreront favorables à la faune sauvage dans les jardins, les terrasses...
2. Lorsque nous conseillons aux particuliers de se rendre sur la structure de SOS Faune Sauvage à Limoges, dans la très grande majorité des cas les gens refusent de s'y rendre en raison de la distance.
3. Lorsque les personnes sont orientées vers les vétérinaires ou ont fait d'eux même cette démarche nous nous confrontons au même écueil que précédemment. Souvent le cabinet vétérinaire nous contacte pour que nous récupérions l'animal, sachant que le vétérinaire n'a ni les moyens, ni le temps et ni le droit de détenir un animal sauvage protégé (de même que le particulier).

C'est dans ces deux derniers cas que nous sommes amenés à récupérer les animaux et les stabiliser jusqu'au moment où soit ils seront transférés sur la structure de SOS Faune Sauvage à Limoges, soit ils seront relâchés après soins.

Les moyens humains et financiers

Aujourd'hui, les ressources financières se limitent aux adhésions des membres de l'association, les dons effectués par les particuliers, les dons des entreprises et ceux des laboratoires.

Et surtout nous bénéficions de moyens humains au travers des actions des bénévoles adhérents de l'association et des vétérinaires bénévoles (mettant à disposition leurs savoirs et leurs matériels).

Pièce n°20: Copie des pièces de contrôle

(notamment celles exigées par la réglementation pour la présentation au public, enseignement, expérimentation, élevage, location, transit, d'animaux avec ou sans C.I.T.E.S.)

- 1: Livre journal des mouvements d'animaux détenus en captivité (CERFA N° 07-0363),
- 2: Inventaire permanent des entrées et des sorties d'animaux d'espèces non domestiques détenus en captivité (CERFA N° 07-0362),

ANNEXES

Statuts de l'Association de
Sauvegarde des Mammifères Sauvages des Villes
PANSE-BETES

Article 1 : DENOMINATION –

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant pour titre : Association de Sauvegarde des Mammifères Sauvages des Villes.

Article 2 : OBJET –

Cette association a pour but :

- de venir en aide aux mammifères citadins en difficultés, en vue de les réintroduire dans leur milieu après soins
- d'informer le public de la législation en vigueur, et de le sensibiliser aux différentes problématiques qui touchent les mammifères sauvages en ville

Article 3 : SIEGE SOCIAL –

Le siège social de l'association est fixé au 11 avenue Aristide Briand 63400 Chamalières. Il pourra être transféré en tout autre lieu sur décision du bureau.

Article 4 : MEMBRES –

L'association se compose de membres majeurs.

*sont membres adhérents ceux qui sont en accord avec les objectifs de l'association et qui sont à jour de leur adhésion. Le montant de la cotisation est fixé par l'Assemblée Générale.

*sont membres bienfaiteurs, les personnes qui versent une cotisation annuelle et un don

*sont membres d'honneur, ceux qui ont rendu des services signalés à l'association ; ils sont dispensés de cotisations s'ils le souhaitent

Article 5 : RADIATIONS –

La qualité de membre se perd :

- par démission
- par radiation prononcée par le bureau pour non -paiement de la cotisation ou pour motif grave
- par suspension sur décision du bureau.

Article 6 : LE BUREAU –

L'association est dirigée par un bureau élu pour 4 ans par l'assemblée générale et choisi par les membres actifs de l'association. Ils sont rééligibles.

Le bureau, composé d'au moins 2 personnes peut notamment comprendre :

- un président
- une secrétaire
- une trésorière

Le bureau se réunit sur convocation du secrétaire (convocation écrite 15 jours avant) ou sur la demande du quart des membres

La présence de la moitié des membres du bureau est nécessaire pour la validité des délibérations.

Les décisions sont prises à la majorité des voix, en cas de partage, la voix du président est prépondérante.

Tout membre du bureau qui, sans excuse, n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré comme démissionnaire.

Sont autorisés à voter les membres majeurs jouissant du plein exercice de leurs droits civiques.

Article 7 : ASSEMBLEE GENERALE –

L'Assemblée Générale comprend tous les membres de l'association. Elle approuve les comptes de l'exercice clos, délibère sur les questions mises à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale ordinaire se réunit chaque année au mois de février. Quinze jours au moins avant la date fixée, les membres de l'association sont convoqués par les soins du secrétaire. L'ordre du jour est indiqué sur les convocations. Le président, assistés des membres du bureau, préside l'assemblée et expose la situation morale de l'association. Le trésorier rend compte de sa gestion et soumet le bilan financier à l'approbation de l'Assemblée. Il est procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, au scrutin secret, des membres du conseil sortants.

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. Pour la validité des délibérations, la présence du quart des membres, représentant le quart des voix, est nécessaire. Si ce quorum n'est pas atteint, il est convoqué, avec le même ordre du jour, une deuxième assemblée à 6 jours au moins d'intervalle, qui délibère valablement sans condition de quorum.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Article 8 : PROCES VERBAUX –

Les procès-verbaux des délibérations des assemblées et du bureau sont établis par le secrétaire et signés par le président et un membre du bureau ayant participé à la délibération.

Article 9 : REGLEMENT INTERIEUR -

Un règlement intérieur peut être établi par le bureau pour déterminer les détails d'exécution des présents statuts

Il devra être soumis, ainsi que toutes modifications ultérieures, à l'approbation de l'assemblée générale. Le règlement entre toutefois immédiatement en application à titre provisoire jusqu'à son examen par l'assemblée. Il devient définitif après l'agrément de cette dernière.

Article 10 : DROIT JURIDIQUE –

L'association se donne le droit d'ester en justice par la voix de son président.

Article 11 : RESSOURCES –

Les ressources comprennent :

- Les cotisations de ses membres
- Les versements effectués par des entreprises, des particuliers ou d'autres contribuables
- Les subventions de l'Etat, des Régions, des Départements, des Communes et leurs établissements publics
- Toutes les ressources qui sont autorisées par la loi.
-

L'association pourra demander sa reconnaissance d'utilité publique.

Article 12 : RESSOURCES HUMAINES –

L'activité de l'association sera bénévole, et suivant l'évolution, pourra envisager de prendre une ou plusieurs personnes sous contrat de travail conformément aux règles du droit du travail en vigueur.

Article 13 : DISSOLUTION -

La dissolution de l'association ne peut être que par une assemblée générale convoquée spécialement à cet effet, à la majorité des deux tiers de la majorité des membres présents.

Règlement intérieur du centre de sauvegarde **PANSE-BETES**

PARTIE 1 : SUR LE REGLEMENT INTERIEUR

Article 1 : Entrée en vigueur et modification du règlement intérieur :

Le présent règlement intérieur entre en vigueur à compter de son adoption en Conseil d'Administration et s'applique jusqu'à ce qu'il soit expressément annulé ou remplacé par une nouvelle version sur décision du Conseil d'Administration (CA) de l'association.

Article 2 : Champs d'application du règlement intérieur :

2.1 : Le présent règlement intérieur s'applique à tous les membres de l'association PANSE-BETES sans exclusion. Le règlement a la même force obligatoire que les statuts. Le capacitaire responsable du Centre et le président sont chargés de faire appliquer le présent règlement.

2.2 : Pour tout point de fonctionnement interne non prévu par le présent règlement, les statuts ou toute autre disposition réglementaire régissant les activités de l'association : le membre fait part de sa question a minima au responsable du Centre et à un membre du bureau. Ce dernier l'inscrira à l'ordre du jour du CA suivant. Si les circonstances justifient une décision urgente, avant la date du CA suivant, le capacitaire responsable du Centre et le président peuvent adopter conjointement une règle de fonctionnement temporaire, valable jusqu'au CA suivant.

Article 3 : Infraction au règlement intérieur :

S'il est constaté une infraction au présent règlement, l'observateur en fait part au capacitaire responsable du Centre et au président qui veillent au respect du présent règlement. Toute infraction grave de la part d'un membre de l'association au présent règlement peut être invoquée pour demander l'exclusion de son auteur lors d'un Conseil d'Administration. Motifs graves d'exclusion :

- maltraitance sur animaux, telle que définie par l'article 521-1 du Code Pénal.
- non-respect des statuts, du règlement intérieur, des protocoles ou de toute autre disposition réglementaire en vigueur au Centre.
- pour toute action allant à l'encontre de l'intérêt ou du développement du Centre.
- diffamation à l'encontre du Centre ou de ses membres.
- mise en danger des relations du Centre avec ses partenaires ou organismes de tutelle.
- **avoir fait pénétrer du public dans l'enceinte du Centre sans autorisation du capacitaire responsable, sauf pour l'accueil des découvreurs.**

PARTIE 2 : LES INSTANCES DE L'ASSOCIATION :

Article 4 : Rôle de l'Assemblée Générale

Première instance dotée de pouvoirs, elle est constituée de tous les adhérents à jour de cotisation. L'adhésion est valable jusqu'à la date de l'Assemblée Générale annuelle suivant la date d'adhésion. C'est l'Assemblée Générale qui mène la politique de l'association et qui valide les grandes décisions (modification du siège social, de l'objet de l'association, extension...). Elle a aussi le pouvoir d'élire les administrateurs parmi ses membres.

Article 5 : Rôle du Conseil d'Administration

5.1 : Il est investi de tous les pouvoirs nécessaires à la bonne marche de l'association, dans le cadre fixé par les statuts. Il a délégation de l'Assemblée Générale pour gérer les affaires courantes : programmation des activités, préparation de l'Assemblée Générale où il rend compte de son mandat, validation des embauches et licenciements, pouvoir d'exclure les membres pour faute grave. Il prend toutes les décisions utiles à la bonne marche du Centre dans le cadre de l'objectif de l'association, des missions fixées lors de l'Assemblée Générale, et dans le respect du budget.

5.2 : En cas de vacance de poste, le Conseil d'Administration pourvoit provisoirement au remplacement de ses membres. Il est procédé à leur remplacement définitif lors de l'Assemblée Générale suivante. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à l'époque où devait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Article 6 : Rôle du bureau

Il prépare les travaux du Conseil d'Administration auquel il soumet ses propositions, comme le choix de partenaires financiers, le montant du budget, la répartition des charges...

Article 7 : Rôle des membres du bureau

7.1

a. le président :

- Animer l'association et coordonner les activités.
- Assurer les relations publiques internes et externes et entretenir des relations avec les organismes de tutelle : direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, préfecture, conseils généraux et régional.
- En charge des demandes et des suivis de travaux et des dépôts des documents d'urbanisme auprès des collectivités.
- Représenter de plein droit l'association devant la justice.
- Diriger l'administration de l'association et signer tous les contrats engageant le Centre : contrats de travail, conventions, documents bancaires. Il représente PANSE-BETES pour tout acte engageant l'association à l'égard des tiers.
- Faire le rapport moral annuel à l'Assemblée Générale.
- Les salariés sont placés sous son autorité.
- En cas d'absence du capacitaire (congés, maladie...), le président s'assure du bon fonctionnement du Centre.
- Dans ses fonctions et selon le cas, le président peut être aidé dans ses démarches par le

capacitaire responsable, un capacitaire ou toute personne membre de l'association compétente en la matière.

- Il appartient au président de veiller à la validité de l'assurance de PANSE-BETES.
- De plus, il est habilité à procéder à tout paiement.

b. le vice-président :

Il supplée au président en cas d'absence de celui-ci .

7.2

a. le trésorier :

Il a la responsabilité de gérer le patrimoine financier de l'association. Il assure toutes les tâches en rapport avec les aspects financiers de l'association et prépare tous les justificatifs de dépense qui pourraient lui être réclamés en vertu de la loi ou des statuts de l'association. Il effectue les paiements, perçoit les sommes dues à l'association, encaisse les cotisations, présente le compte de résultat et le bilan financier à l'Assemblée Générale annuelle où il rendra compte de sa mission.

Il tient à jour les fichiers des donateurs.

Il établit les reçus fiscaux pour les donateurs et les bénévoles du Centre.

De plus, il est habilité à procéder à tout paiement.

b. le trésorier adjoint :

Il supplée au trésorier en cas d'absence de celui-ci.

7.3

a. le secrétaire :

Il tient la correspondance de l'association. Il est responsable des archives, établit les procès-verbaux des réunions, se charge d'indiquer à l'administration tout changement au sein du Conseil d'Administration et du bureau. Il joue un rôle-clé dans la communication interne et externe de l'association en tenant par exemple à jour les fichiers des adhérents, des partenaires, des médias, des fournisseurs. Il assure l'envoi et le suivi des courriers aux administrations et aux adhérents.

b. le secrétaire adjoint :

Il supplée au secrétaire en cas d'absence de celui-ci.

7.4 Cette répartition des tâches entre les membres du bureau n'exclut pas une assistance mutuelle des membres entre eux ou une délégation afin de faire face à des surcharges, indisponibilités ou difficultés temporaires.

Article 8 : Modalités de réunion

8.1 limitation des procurations

Chaque membre actif pourra être muni de trois pouvoirs de vote pour toute décision à prendre au cours des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales ordinaires et extraordinaires.

8.2 modalités de vote

En cas de demande, il peut être procédé à un vote à main levée ou à bulletin secret.

Article 9 : Motifs graves d'exclusion

Les membres pourront être exclus après délibération et vote du Conseil d'Administration pour les motifs suivants :

- maltraitance sur animaux, telle que définie par l'article 521-1 du Code Pénal.
- non-respect des statuts, du règlement intérieur, des protocoles ou de toute autre disposition réglementaire en vigueur au Centre.
- pour toute action allant à l'encontre de l'intérêt ou du développement du Centre.
- diffamation à l'encontre du Centre ou de ses membres.
- mise en danger des relations du Centre avec ses partenaires ou organismes de tutelle.
- absence injustifiée à 3 réunions consécutives.
- avoir fait pénétrer du public dans l'enceinte du centre sans autorisation du capacitaire responsable, sauf pour l'accueil des découvreurs.

PARTIE 3 : LES ACTIVITES AU SEIN DE L'ASSOCIATION.

Article 10 : Rôle du responsable du Centre (lorsque et si ce poste est pourvu)

Il est placé sous l'autorité du président.

Il participe aux relations avec les partenaires financiers du Centre et est chargé des relations techniques du Centre avec les centres de sauvegarde et avec les associations et fondations à but environnemental.

Il veille à ce que l'association soit en capacité de mener à bien ses activités (soins aux animaux, interventions extérieures, communication, etc...). Il informe le président si ce n'est pas le cas.

Il assistera aux réunions en cas de besoin.

Les frais kilométriques seront remboursés selon le barème fiscal en vigueur.

Tout emprunt d'objet appartenant au Centre est soumis à son autorisation.

Article 11 : Rôle du capacitaire

Toute activité au Centre est soumise à son accord.

11.1 Les missions suivantes ne peuvent être remplies que par le capacitaire et ne peuvent pas être déléguées :

- surveillance des stocks, commandes et achats de médicaments.
- formation des bénévoles.
- tenue des registres des mouvements des animaux.
- relations avec les organismes officiels tels que l'ONCFS, la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, les douanes, les pompiers, la gendarmerie ainsi qu'avec les vétérinaires.
- suivi et envoi des bilans à l'UFCS et autres autorités

11.2 Les missions suivantes peuvent être déléguées par le capacitaire à un bénévole ayant suivi les formations délivrées par le capacitaire et habilité :

a. les soins :

- examen de l'animal.
- soins aux pensionnaires (administration des traitements, pansements et contentions, rééducation, etc).
- transport chez le vétérinaire.
- suivi et surveillance des soins.
- installation des animaux à l'intérieur du Centre ou en volière.
- nourrissage.
- rééducation au vol, à la prédation, à la marche pour les mammifères.
- relâcher dans les conditions et milieux appropriés.

b. la gestion :

- surveillance des stocks de produits d'hygiène, du petit matériel de soins (consommables) et de la nourriture.
- mise en place d'un mode de fonctionnement des weekends.
- autoriser ou refuser l'accès au Centre.

c. l'intendance :

Entretien, nettoyage et désinfection du matériel et du local, des cages, boîte et box suivant la procédure de nettoyage disponible au Centre. Une fois le nettoyage effectué il faut renseigner le tableau de traçabilité affiché.

d. l'accueil et la réception :

- accueil des découvreurs.
- remplissage des fiches d'accueil.
- consultation des messages téléphoniques, suivie de rappels.
- conseils sur la conduite à tenir envers l'animal blessé, les premiers soins à lui prodiguer, la façon de le nourrir, après détermination de l'espèce (aspect pédagogique très important).
- organisation du rapatriement des animaux vers le Centre ou vers d'autres structures équivalentes lorsque les appels viennent de l'extérieur de la région Auvergne (dans le cadre de la législation).

11.3 Remplacements et weekends :

En l'absence du capacitaire, un ou plusieurs référents soins est choisi par ses soins parmi les bénévoles volontaires jugés aptes. Le capacitaire laisse à sa disposition le protocole d'accueil et les consignes de transmission. Quotidiennement, il incombe à la personne désignée sur cette période d'organiser les entrées, de suivre scrupuleusement les protocoles en place disponibles au Centre, de soigner et nourrir tous les pensionnaires tel que mentionné dans les consignes de transmission, d'assurer la permanence téléphonique et consigner les appels dans le classeur de transmission, de mettre en place l'organisation des relais, de relever le courrier et de le déposer dans le classeur de transmission, de veiller aux stocks de nourriture et de matériel de soins, de nettoyer les lieux comme indiqué dans le protocole de nettoyage et de rédiger les consignes de transmission pour le référent soins suivant (qu'il soit bénévole ou professionnel). Les consignes de transmission devront indiquer a minima : les soins et nourriture à apporter à chaque pensionnaire, les rendez-vous pris, les relais d'animaux en cours, les achats à faire pour assurer le bon fonctionnement du Centre.

Article 12 : Rôle du vétérinaire au sein du Centre

- il pose les diagnostics.
- il décide des traitements à mettre en place, de leur posologie et de la durée.
- il est le seul habilité à réduire les fractures, à effectuer les opérations, les euthanasies et les autres actes vétérinaires.
- il établit les ordonnances pour les médicaments nécessaires aux soins et aux traitements.
- il est le seul apte à modifier ou interrompre un traitement en cours.

Article 13 : Rôle des bénévoles

Par définition un bénévole est une personne qui apporte à l'association une aide gratuite en fonction de ses disponibilités et de ses compétences. Ils doivent agir prioritairement dans l'intérêt du Centre et des animaux présents.

Les bénévoles peuvent bénéficier de la réduction d'impôt prévue par l'article 200 du CGI pour leurs frais kilométriques et pour toute dépense engagée personnellement et justifiée par l'activité de l'association. Le trésorier produit les justificatifs nécessaires.

13.1 le bénévole et les soins :

Le bénévole aura en charge des missions attribuées par le capacitaire en fonction de ses aptitudes, validées par le capacitaire responsable.

En l'absence du capacitaire, un référent soins est choisi par celui-ci parmi les bénévoles formés, jugés aptes et inscrits sur le planning.

13.2 les bénévoles aidant aux activités annexes :

Il s'agit des bénévoles apportant leur aide lors de manifestations, soit par la tenue des stands lors des divers marchés, soit par la fabrication d'objets pouvant être vendus au profit du Centre. Il s'agit également des personnes inscrites dans le réseau de rapatriement des animaux, des personnes sollicitant financièrement les entreprises au profit du Centre, ainsi que les personnes participant à la construction, à la restauration, à l'entretien et au nettoyage des locaux et installations.

13.3 les bénévoles doivent informer le responsable du Centre (et/ou capacitaire) en amont de toute action qu'ils entreprennent pour le Centre ou au nom du Centre.

Article 14 : Les dépenses :

Le trésorier est habilité à effectuer des règlements. Toutes les dépenses engagées par les capacitaires, les salariés, le responsable ou les bénévoles sont faites avec l'accord préalable du trésorier.

Le capacitaire est la seule personne habilitée à acheter et commander des médicaments.

Les consommables (nourriture et matériel pour les animaux, fournitures de bureau, petit matériel de soins tels que pansements, bandes et compresses) d'un montant inférieur à 100 euros sont remboursés par le trésorier sur présentation de la facture. Tout autre investissement ou achat en dehors des consommables devra faire l'objet d'un

accord du bureau. Pour tout achat de matériel servant à l'accueil et aux soins des pensionnaires, l'accord du responsable du Centre est requis.

Article 15 : La sécurité des animaux

Les animaux ne sont accessibles qu'au moment des soins et du nourrissage. Les animaux doivent être respectés, ils ne doivent pas être dérangés ou provoqués. L'introduction d'instruments sonores ainsi que d'objets ou produits dangereux autres que ceux nécessaires au Centre est interdite.

Le silence devra être respecté à proximité des pensionnaires et durant les soins.

15.1 manipulation des animaux

La manipulation devra s'effectuer avec une blouse conforme, des gants, lunettes et masque stériles à usage unique. En cas d'épidémie, suivre les directives en vigueur.

15.2 soins aux animaux

L'accueil et les soins doivent respecter les protocoles établis et se dérouler dans le calme et les règles d'hygiène mentionnées dans le règlement de service.

Seules les personnes formées et habilitées sont autorisées à manipuler et à soigner les animaux du Centre.

Tous les animaux à leur arrivée doivent être placés en observation en infirmerie pendant un minimum de trois jours.

Durant la période de quarantaine, seules les personnes habilitées sont autorisées à manipuler les animaux, avec port de blouse, gants et masque stériles à usage unique.

Les mêmes éléments d'habillage des cages et des boîtes de détention restent attribués au même animal (ou fratrie) durant toute la durée des soins.

15.3 le transport

Le transport des animaux doit se dérouler dans les conditions établies dans le protocole de relâcher. Les relais du Centre assurent l'acheminement des animaux découverts vers les locaux du Centre. Le capitaine ou les bénévoles formés par ses soins et habilités prennent en charge l'acheminement des animaux vers le vétérinaire.

15.4 l'hébergement

A leur arrivée, une période d'observation en infirmerie est obligatoire. Les animaux sont placés dans des installations répondant à leurs impératifs biologiques. Ni les découvreurs, ni les bénévoles non formés n'ont accès à ces installations.

Toutes les installations de détention sont nettoyées au départ d'un animal et avant l'arrivée d'un autre.

15.5 l'activité à but pédagogique

Dans un but pédagogique, les découvreurs seront renseignés sur la biologie, le mode de vie de l'animal... mais ils ne pourront pas assister aux soins ni visiter le Centre.

Article 16 : Gestion quotidienne

16.1 l'utilisation du matériel

La gestion du matériel médical et des médicaments est à la charge du capitaine. Le matériel de soins, les instruments, les tenues de travail sont réservées exclusivement au

fonctionnement du Centre. Ils ne peuvent en aucun cas être prêtés ou sortis du Centre, exception faite de gants lors d'un relâcher externe.

Le reste du matériel appartenant au Centre est sous la responsabilité de celui qui s'en sert. En cas de destruction volontaire, le remboursement sera demandé à cette personne. Son prêt ou sa sortie du centre sont soumis à autorisation du responsable du Centre.

16.2 l'utilisation des locaux

Seuls les bénévoles du centre de sauvegarde ont accès aux locaux, le public n'a pas accès au Centre. Le capacitaire et les membres du CA sont les seules personnes habilitées à accorder l'accès au Centre.

Il est interdit d'utiliser les locaux à des fins autres que celles pour lesquelles ils sont prévus : pas de rendez-vous personnel ni de réunion au Centre.

16.3 l'utilisation des documents

Restent au Centre les originaux des documents qui doivent être légalement consultables à tout moment par les adhérents ou l'administration.

Article 17 : La communication :

17.1 communication externe : L'accès à la boîte mail est restreint aux capacitaire et membres du conseil d'administration pour recevoir et envoyer des mails. Toute communication externe avec des institutions, particuliers, entreprises et organismes divers émise au nom du centre de sauvegarde de la faune sauvage doit être envoyée de cette adresse. Capacitaires et membres du bureau ne s'en servent que s'ils agissent au titre de leurs fonctions et prérogatives au sein de l'association (exemple : communication avec les banques pour le trésorier, avec les adhérents pour le secrétaire, etc...). En-dehors de ce champ, la communication se fait à partir des adresses mails personnelles communiquées par les adhérents.

17.2 communication interne : Toute information concernant l'association recueillie par l'un des membres du Conseil d'Administration doit être communiquée aux autres membres du CA, de préférence dans un délai bref ou au plus tard lors de la réunion du CA suivante. Toute information nécessitant une réaction rapide de l'association doit être transmise immédiatement à l'ensemble des membres du bureau. En-dehors des réunions du CA, lorsqu'ils sont consultés par le responsable du Centre, un capacitaire ou un autre membre du CA, les administrateurs veillent à répondre en temps et en heure.

PANSE-BETES

- Règlement intérieur au sein des locaux – Outils d'engagement des bénévoles

PANSE-BETES a pour vocation de soigner les mammifères sauvages afin de les relâcher dans leur milieu naturel.

Cela se traduit par des règles de bonne conduite auprès des animaux, mais aussi des personnes, des locaux et du matériel.

- 1°) L'accès aux locaux est strictement interdit à toute personne non-adhérente à l'association. De surcroît, il est indispensable d'avoir suivi la formation aux soins de base dispensée par les soigneurs référents.
L'accès aux enfants est autorisé à la condition qu'ils soient encadrés par un adulte remplissant les conditions décrites ci-dessus. De plus, 1 responsable légal doit avoir rempli une fiche de décharge de responsabilité.
- 2°) Aucun animal domestique n'est admis dans la structure.
- 3°) Les locaux sont non-fumeurs.
- 4°) Chacun se doit de respecter le bien-être des pensionnaires :
 - pas de contact physique avec les animaux, en dehors des manipulations propres aux soins médicaux et nourrissages des individus dépendants.
 - aucun bruit ni discussion à leur contact.
 - les manipulations d'animaux, lors de nettoyages de cages notamment, se font avec une tenue réglementaire décrite ci-dessous et sont limités au strict minimum.
- 5°) Une tenue réglementaire est exigée : blouse blanche, gants, chaussures fermées.
- 6°) Les locaux doivent être tenus propres. Le nettoyage du matériel doit être effectué après chaque utilisation : cages, plans de travail, matériel de soin, etc. Ces tâches sont assumées par chacun des usagers.
- 7°) Chacun est tenu à un devoir d'exemplarité dans les soins comme dans l'accueil des nouveaux adhérents.

Je reconnais avoir pris connaissance de ce document. Je l'accepte dans son intégralité et m'engage à respecter chacune de ces règles.

Tout manquement peut entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion.

Prénom – Nom :

Date :

Signature précédée de la
mention « Lu et Approuvé »



Attestation sur l'honneur

Laurent LONGCHAMBON

7 rue de la Grande Combaude

63100 CLERMONT-FERRAND

Tel : 06 72 72 29 32

Mail : llongchambon.cpie63@orange.fr

Profession : Chargé d'études Faune Flore et

Educateur-Formateur à l'environnement

**Direction Départementale de la
Protection des Populations**

Madame, Monsieur

J'atteste sur l'honneur ne pas avoir été condamné par une juridiction pénale.

En vous priant de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de mes sentiments les meilleurs.

A Clermont-Ferrand le 15 janvier 2015

Laurent Longchambon

C.V.

FORMATION

Formation initiale :

- Université de Philosophie (1998-1999).
- Remise à niveau science, université de biologie (1996-1997).
- Baccalauréat d'action commerciale et de communication (1995).
- BEP, CAP de comptabilité (1993).

Formation professionnelle diplômante :

- **CCDS** Certificat de Capacité de Détention et de Soins auprès de l'avifaune sauvage (oiseaux européens), (2006-2008).
- **BAFD** Brevet d'Aptitude à la Fonction de Directeur (2003-2006).
- **BEATEP** Brevet d'Etat Animateur Technicien de l'Education Populaire et de la jeunesse, option Environnement (2002).
- **BAPAAT** Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant-Animateur Technicien de la Jeunesse et des sports, option pleine nature, support randonnée pédestre (2002).
- **AFPS** Attestation de Formation aux Premiers Secours et du PSE1 et PSE2 (Certificat de Formation aux Activités de Premiers Secours en Equipe).
- autre Agrément de piégeur.

EXPERIENCE / COMPETENCES

Depuis oct. 2013 :

Chargé de mission Maîtrise de l'Environnement, Etudes et Expertises au CPIE Clermont-Dômes. Personne référente de l'Observatoire des Amphibiens en Massif Central.



Sept- 2010 à oct. 2013 :

Chargé de mission au pôle Accompagnement Territorial et Animation, Ecologue du CPIE Clermont-Dômes.

2008-2010 :

Educateur/Formateur (ornithologie, batrachologie et entomologie) pour le CPIE Clermont-Dômes :

- Interventions scolaires, loisirs, techniques auprès de tous les publics sur des thématiques à enjeux environnementaux.
- Montage et suivi de projets avec des écoles ou des partenaires associatifs.

Ecologue chargé d'étude avifaune en partenariat avec la SHNAO (Société d'Histoire Naturelle de l'Alcide d'Orbigny).

Animateur et directeur de CLSH pour la Municipalité de Clermont-Ferrand :

- Élaboration de projet pédagogique
- recrutement
- coordination d'équipe
- gestion de la structure.

2006-2008 :

Responsable et soigneur animalier du Centre de Soins pour oiseaux sauvages de la LPO (Ligue pour la Protection des Oiseaux Auvergne) /

- gestion de la structure,
- la gestion de la vie associative,
- l'accueil du public,
- Entretien et soins des oiseaux,
- Participation active à des projets d'élevage et de réintroduction en milieu naturel du Busard cendré, le suivi par baguage et marquage des oiseaux,
- Contention et soins de petits mammifères sauvages allant de la chauve-souris au blaireau).

Educateur/formateur - CPIE Clermont-Dômes :

- Intervenant formateur dans le cadre du BPJEPS Loisirs Tout public, patrimoine naturel et développement durable.

Directeur de CLSH pour la Municipalité de Clermont-Ferrand.

Educateur à l'environnement pour la Ligue de Protection des Oiseaux de la délégation Auvergne.

2003-2006 :

Animateur, directeur du CLSH et aide administratif :

- devis et facturation des groupes accueillis par la structure pour le CPIE Clermont-Dômes et la Municipalité de Clermont-Ferrand.

2002-2003 :

Technicien animalier au complexe universitaire des Cézeaux (entretien et soins de rats de laboratoire).

Animateur pour le CPIE Clermont-Dômes et Espaces et Recherche :

- animations thématiques
- classes découvertes
- projets « jardins » en scolaire sur l'année
- projet « éducation à l'environnement » en périscolaire sur l'année.

2001-2002 :

Animateur/adjoint de direction - CPIE Clermont-Dômes - FAL UFOVAL de Bagnols – Volca-Sancy durant des CLSH, des CVL et des classes découvertes :

- naturalistes : volcanisme, géologie, faune, flore astronomie, écologie...
- patrimoine : découverte de terroirs (architecture, métiers, coutumes...).

Attestation de stage et d'expérience

Melle LAJOINIE Nelly
route de lussat
63430 – Les Martres d'Artière
tel : 04.43.30.16.04 ou 06.85.70.94.98

Clermont, le 5 juillet 200926,

Je soussignée, Mlle Nelly Lajoinie, capacitaine pour les soins aux chauves-souris pour la région Auvergne, atteste par la présente de l'investissement de M. Laurent Longchambon tant pour les soins apportés aux chauves-souris (depuis 9 ans déjà) que pour son implication essentielle dans l'association Mamalia (soins aux mammifères), aujourd'hui dissoute.

D'un charisme hors-pair, M. Longchambon est avant tout autodidacte. Il a su s'entourer de personnes compétentes en matière de soins aux animaux, que ce soit par ses échanges avec une pléiade de vétérinaires puy-dômois, ou avec les centres de soins en France, lorsqu'il était employé comme soigneur animateur du centre de soins LPO Auvergne.

En 2006, Laurent devient vice-président de Mamalia, mais plus encore, il devient le maillon incontournable de cette association pour établir les bons diagnostics et les médications adaptées. Sa soif de s'enrichir d'expériences n'a en rien changé son propre jugement. Sa grande ouverture d'esprit le conduit tout naturellement à la présidence de la nouvelle association ASSAMASAVI.

Personnellement, outre les réelles compétences de Monsieur Laurent Longchambon, j'apprécie, son calme et sa maîtrise face à des pathologies très diverses, et surtout, son grand respect pour les animaux dont il a la responsabilité.





Fait à Verneuil sur vienne
Le 14 septembre 2010

Objet : attestation de stage

Je soussignée GONTIER Aurélie, capacitaire n° 87-2008-020, atteste que Monsieur LONGCHAMBON Laurent a effectué des stages de formation durant trois périodes du 30/06/2008 au 29/08/2008, du 01/08/2009 au 06/09/2009 puis du 05/07/2010 au 28/08/2010 au centre de sauvegarde SOS faune sauvage de Verneuil sur vienne.

Ce stage a porté particulièrement sur les mammifères, et notamment :

- Prise en charge : accueil, capture et manipulation
- Soins en infirmerie et au cabinet vétérinaire
- Prophylaxie, suivi sanitaire et entretien des animaux en captivité
- Matériel et techniques de contention, transport et nourrissage
- Connaissance des espèces : biologie, notion d'éthologie

En qualité de responsable et
capacitaire du centre de soins

GONTIER Aurélie

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Aurélie Gontier", written over the printed name.

Docteur Clément CORGIER

**Clinique Vétérinaire Lafayette
143 bld Lafayette,
63000 Clermont-Ferrand.**

Objet : Attestation de compétences

Je soussigné Docteur Vétérinaire : CORGIER Clément
Inscrit sous l'ordre des Vétérinaires sous le numéro : 15534
Exerçant à Clermont-Ferrand

Certifie régulièrement échanger avec Mr LONGCHAMBON Laurent, Président de l'association PANSE-BETES (association de sauvegarde des mammifères sauvages), des informations quant aux comportements des animaux sauvages blessés lors de leur détention, et aux notions mammalogiques plus générales (biologie, phénologie éthologie).

J'atteste avoir pu observer, depuis l'année 2009, différentes interventions portant sur divers types de mammifères (canidés, félidés, mustélidés, rongeurs et léporidés) effectuées par Mr LONGCHAMBON notamment :

- leur prise en charge : accueil, capture, manipulation, contention, transport, nourrissage,
- la prophylaxie, le suivi sanitaire et l'entretien des animaux en captivité,
- la prise en compte de la sécurité du personnel soignant et du rapport au public.

Je certifie par ailleurs de la connaissance scientifique et naturaliste des espèces (anatomie, biologie, notion d'éthologie) par Mr LONGCHAMBON.

C'est dans l'optique d'une contribution à la sauvegarde de la faune sauvage (et du maintien de la biodiversité) que je soutiens et que je souhaite participer à l'action de l'association PANSE-BETES.

CLINIQUE VÉTÉRINAIRE LAFAYETTE
Dr Clément CORGIER
143 Boulevard Lafayette
63000 CLERMONT-FERRAND
TÉL : 04 77 77 77 55

Fait à Clermont-Ferrand,
le 15 janvier 2015
Clément CORGIER

Liste des espèces demandées

Noms latins	Noms normalisés	Familles	Protection nationale	Liste rouge nationale	Chasse et classement nuisible	Directive Habitat	Convention de Berne	Cites
INSECTIVORES (10 espèces)								
		<i>Erinaceidae</i>						
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		oui	LC			Ann. III	
		<i>Talpidae</i>						
<i>Talpa europaea</i>	Taupe commune		non	LC				
		<i>Soricidae</i>						
<i>Sorex coronatus</i>	Musaraigne couronnée ou de Millet		non	LC			Ann. III	
<i>Sorex minutus</i>	Musaraigne pygmée		non	LC			Ann. III	
<i>Neomys fodiens</i>	Musaraigne aquatique ou Crossope		oui	LC			Ann. III	
<i>Neomys anomalus</i>	Musaraigne ou Crossope de Miller		oui	LC			Ann. III	
<i>Crocidura russula</i>	Musaraigne musette		non	LC			Ann. III	
<i>Crocidura leucodon</i>	Musaraigne bicolore ou Crocidure leucode		non	LC			Ann. III	
<i>Crocidura suaveolens</i>	Musaraigne des jardins ou Crocidure		non	LC			Ann. III	
<i>Sorex araneus</i>	Musaraigne carrelet		non	DD			Ann. III	
CHIROPTERES (28 espèces)								
		<i>rhinolophidae</i>						
<i>Rhinolophus hipposideros</i>	Petit rhinolophe		oui	LC	/	Ann. II	Ann. II	
<i>Rhinolophus ferrumequinum</i>	Grand rhinolophe		oui	NT	/	Ann. II	Ann. II	
<i>Rhinolophus euryale</i>	Rhinolophe euryale		oui	NT	/	Ann. II	Ann. II	
		<i>Vespertillonidae</i>						
<i>Myotis daubentoni</i>	Murin de Daubenton		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Myotis brandti</i>	Murin de Brandt		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Myotis myotis</i>	Grand murin		oui	LC	/	Ann. II	Ann. II	
<i>Myotis mystacinus</i>	Murin à moustaches		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Myotis emarginatus</i>	Murin à oreilles échancrées		oui	LC	/	Ann. II	Ann. II	
<i>Myotis nattereri</i>	Murin de Natterer		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Myotis bechsteini</i>	Murin de Bechstein		oui	NT	/	Ann. II	Ann. II	
<i>Myotis alcaethoe</i>	Murin d'Alcaethoe		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Myotis blythii</i>	Petit Murin		oui	NT	/	Ann. II	Ann. II	
<i>Nyctalus noctula</i>	Noctule commune		oui	NT	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Nyctalus leisleri</i>	Noctule de Leisler		oui	NT	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Nyctalus lasiopterus</i>	Grande Noctule		oui	DD	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Eptesicus serotinus</i>	Sérotine commune		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Eptesicus nilsoni</i>	Sérotine de Nilsson		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Vespertilio murinus</i>	Sérotine bicolore		oui	DD	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	Pipistrelle commune		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. III	
<i>Pipistrellus kuhli</i>	Pipistrelle de Kuhl		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	Pipistrelle pygmée		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Pipistrellus nathusii</i>	Pipistrelle de Nathusius		oui	NT	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Hypsugo savii</i>	Vespère de Savi		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Plecotus auritus</i>	Oreillard roux		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Plecotus austriacus</i>	Oreillard gris		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	
<i>Barbastella barbastellus</i>	Barbastelle		oui	LC	/	Ann. II	Ann. II	
<i>Miniopterus schreibersi</i>	Minioptère de Schreibers		oui	VU	/	Ann. II	Ann. II	
		<i>Molossidae</i>						
<i>Tadarita teniotis</i>	Molosse de Cestoni		oui	LC	/	Ann. IV	Ann. II	

CARNIVORES (13 espèces)								
		Canidae						
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux		non	LC	Chasse/Nuisible			
<i>Nyctereutes procyonoides</i>	Chien viverrin							
		Mustelidae						
<i>Mustela erminea</i>	Hermine		non	LC	Chasse		Ann. III	
<i>Mustela nivalis</i>	Belette		non	LC	Chasse/Nuisible		Ann. III	
<i>Mustela putorius</i>	Putois		non	LC	Chasse/Nuisible	Ann.V	Ann. III	
<i>Neovison vison</i>	Vison d'Amérique		non	NA	Chasse/Nuisible			
<i>Martes martes</i>	Marte		non	LC	Chasse/Nuisible	Ann.V	Ann. III	
<i>Martes foina</i>	Fouine		non	LC	Chasse/Nuisible		Ann. III	
<i>Meles meles</i>	Blaireau		non	LC	Chasse		Ann. III	
<i>Lutra lutra</i>	Loutre		oui	LC		Ann. II et I	Ann. II	Ann. A
		Viverridae						
<i>Genetta genetta</i>	Genette		oui	LC		Ann.V	Ann. III	
		Felidae						
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier		oui	LC		Ann.IV	Ann. II	
		Procyonidae						
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur		non	NA	Chasse/Nuisible			
RONGEURS (22 espèces)								
		Sciuridae						
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux		oui	LC			Ann. III	
<i>Marmota marmota</i>	Marmotte		non	LC	Chasse		Ann. III	
		Castoridae						
<i>Castor fiber</i>	Castor		oui	LC		Ann. II et I	Ann. III	
		Muridae						
<i>Clethrionomys glareolus</i>	Campagnol roussâtre		non	LC				
<i>Arvicola sapidus</i>	Campagnol amphibie		non	LC				
<i>Arvicola terrestris</i>	Campagnol terrestre		non	DD				
<i>Pitymys (= Microtus) subterraneus</i>	Campagnol souterrain		non	LC				
<i>Pitymys (= Microtus) gerbei (= pyren)</i>	Campagnol de Gerbe		non	LC				
<i>Microtus arvalis</i>	Campagnol des champs		non	LC				
<i>Microtus agrestis</i>	Campagnol agreste		non	LC				
<i>Microtus nivalis</i>	Campagnol des neiges		non	LC			Ann. III	
<i>Ondatra zibethicus</i>	Rat musqué		non	NA	Chasse/Nuisible			
<i>Micromys minutus</i>	Rat des moissons		non	LC				
<i>Apodemus sylvaticus</i>	Mulot sylvestre		non	LC				
<i>Apodemus flavicollis</i>	Mulot à collier ou à gorge jaune		non	LC				
<i>Rattus norvegicus</i>	Rat gris ou Surmulot		non	NA				
<i>Rattus rattus</i>	Rat noir		non	LC				
<i>Mus musculus</i>	Souris domestique		non	LC				
		Gliridae						
<i>Glis glis</i>	Loir		non	LC			Ann. III	
<i>Eliomys quercinus</i>	Lérot		non	LC			Ann. III	
<i>Muscardinus avellanarius</i>	Muscardin		oui	LC		Ann.IV	Ann. III	
		Capromyidae						
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin		non	NA	Chasse/Nuisible			
LAGOMORPHES (2 espèces)								
		Leporidae						
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe		non	LC	Chasse		Ann. III	
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne		non	NT	Chasse/Nuisible			

DOSSIER DE DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE STRUCTURE DE SOINS AUX MAMMIFERES SAUVAGES



Laurent LONGCHAMBON

JANVIER 2015

Préambule

Ce dossier de demande d'ouverture vient compléter ma demande d'extension concernant les mammifères à mon certificat de capacité de soins à l'avifaune sauvage. Je joins à cette lettre de demande les différents éléments qui viendront compléter ce dossier :

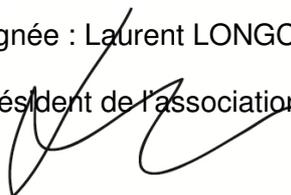
Fiche d'information	3
Liste des espèces demandées et nombre maximum présent sur la structure	3
Les aménagements de l'association et son fonctionnement.....	4
La politique de santé de l'association	7
Les techniques de prise en charge des jeunes mammifères dans l'association	8
Projet de centre de soins	10
Protocole et conditions d'entrée	13
Accueil des animaux	15
Protocole de soins	17
Devenir des animaux.....	18
ANNEXES.....	20
Seuil d'accueil des animaux sur la structure	21
PROTOCOLE DE FORMATION.....	22

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des informations apportées dans ce dossier de demande.

Datée du 15 janvier 2015

Signée : Laurent LONGCHAMBON

Président de l'association PANSE-BETES



Fiche d'information



DENOMINATION –

PANSE-BETES est fondée entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901 ayant pour titre : **Association de Sauvegarde des Mammifères Sauvages des Villes.**

nous n'avons pas de numéro de SIREN (n'étant ni subventionné, n'ayant pas de salarié et n'étant pas assujetti à la TVA) mais une identification RNA.

Notre raison sociale actualisée et déposée en préfecture est la suivante :

PANSE-BETES

ASsociation de SAuvegarde des MAmmites SAuvages des Villes

11 avenue Aristide Briand 63400 CHAMALIERES

N° identification RNA : W632000478 - assamasavi@gmail.com - Tél : 06.46.62.36.89

OBJET –

Cette association a pour but :

- de venir en aide aux mammifères citadins en difficultés, en vue de les réintroduire dans leur milieu après soins (**soins à la faune sauvage**)
- d'**informer** le public de la législation en vigueur, et de le **sensibiliser** aux différentes problématiques qui touchent les mammifères sauvages en ville

SIEGE SOCIAL –

Le siège social de l'association et les structures de transit sont situées au **11 avenue Aristide Briand 63400 CHAMALIERES**. Les structures pourront être transférées en tout autre lieu sur décision du bureau et en fonction de l'avancé de notre projet de structure (et après autorisation et déclaration de la DDPP63).

Liste des espèces demandées et nombre maximum présent sur la structure

Nombre total d'espèces prévues dans le projet

73 espèces de mammifères dont 28 espèces de chauve-souris.

Liste des espèces demandées et seuil d'accueil (cf. annexes)

Les aménagements de l'association et son fonctionnement

A) le matériel

A notre siège social, nous disposons de nombreuses cages (type cage à lapin : 90x50x35), de nombreuses petites cages (type panier de transport pour petit animal : 42x28x29), de deux cages (type volière perruche : 60x160x170), de 12 clapiers (clapier béton : 100x80x60 par case), de box et de volières.

De plus, nous stockons et utilisons du matériel de chauffage (bouillotte, résistance en cordon pour reptiles), du matériel de nourrissage (biberons, pinces, boîtes, récipients...), des réserves de nourriture (laits en poudre, fruits, réserve de vers de farine...), divers supports de travail et de communication (téléphone, mail, site internet en cours d'élaboration).

Cet équipement est le strict minimum qui nous permet de fonctionner selon le modus développé précédemment. De plus, nous avons un local de stockage pour la nourriture et le matériel.

Les différents types de cages utilisées proviennent d'animalerie. Etant spécialement prévues pour des mammifères, ces cages sont adaptées à la morphologie des espèces, pensées pour leur bien-être, avec des parois dénuées d'aspérités minimisant les risques de blessure. D'autre part les parois transparentes (ou grille) nous permettent de surveiller l'animal sans le manipuler. Les aménagements des cages doivent correspondre aux besoins de chaque espèce.

Les cages choisies le sont en fonction :

- de la taille de l'animal et de ses impératifs:

L'écureuil, qui est un animal curieux et nerveux, est placé dans une cage assez grande lui permettant de se dépenser, et aménagée avec des jouets de façon à satisfaire sa curiosité naturelle et son goût pour le "jeu". Les jouets utilisés peuvent également permettre de lui cacher sa nourriture favorisant ainsi son autonomie dans la recherche de nourriture.

Les carnivores, des caisses ou des cages spécifiques (pour chat et chien) sont utilisés jusqu'au moment où ils sont transférés dans les box.

Le hérisson, relativement placide une fois captif, mais ayant cependant besoin d'espace sera placé dans une grande cage munie de petites cachettes afin qu'il puisse s'y dissimuler.

Les petits rongeurs, plus sensibles au stress, seront placés dans des cages avec des recoins leur permettant de se cacher aisément. Elles sont munies d'accessoires pensés pour chacune des ces espèces (échelles, cordes, sacs pour se cacher...)

Les chauves-souris, on utilise de préférence des boîtes en plastique de petites tailles (panier de pêche) et voir des boîtes d'allumette.

Une même portée sera placée dans une même cage. En revanche les adultes seront isolés les uns des autres. Il arrive qu'un jeune arrive sur la structure. S'il ne présente pas de danger sanitaire après observation il sera placé avec des jeunes de la même espèce et du même âge (sachant qu'il faut privilégier le fait de laisser les fratries ensemble). Si un jeune est hébergé seul, une des techniques consiste à installer un miroir dans sa cage pour qu'il puisse s'imprégner de son image.

Toutes les cages sont tapissées de papier journal, et peuvent en partie être recouvertes de litière: foin, herbe sèche, bois sec... Des linges sont ajoutés afin que l'animal puisse y faire son nid et accueillir les cordons chauffants. La litière est changée tous les jours, le linge selon l'animal est soit changée, soit nettoyée fréquemment puis remis dans la cage (sachant que les odeurs sont des facteurs de repère pour les mammifères qu'il nous faut utiliser pour lutter contre le stress). Les animaux territoriaux tels l'écureuil, le loir, ont besoin de sentir leur odeur dans leur environnement, leur linge n'est donc remplacé qu'une fois par semaine, pour éviter de les stresser. Le linge (ou différents supports) des hérissons, chauves-souris, peut être changé chaque jour.

Les animaux ne sont placés en extérieur qu'une fois que leur état de santé le permet, notamment en hiver. Même en bonne santé un animal affaibli ne sera pas mis en extérieur tant que ses réserves ne lui permettent pas de passer les nuits dehors. de la facilité d'entretien et de stockage.

Chaque jour, au moment de mettre la nourriture, les restes de la veille sont enlevés.

Les cages sont démontées pour être nettoyées et désinfectées après le dernier départ et avant l'arrivée de nouveaux mammifères.

Les accessoires sont nettoyés et désinfecter après chaque animal.

A ce jour les animaux ciblés par cette demande sont uniquement en transit. De fait les cages et clapiers sont adaptés par rapport aux recommandations qui ciblent la détention sur le court et moyen terme avec des objectifs différents.

Sachant que les recommandations sont :

Les cages et les enclos doivent être opaques et dénués d'aspérités avec des mensurations spécifiques et qu'il s'agit d'une taille minimale, davantage adaptée à la convalescence courte ou de moyenne durée d'animaux blessés, qu'à l'élevage de jeunes animaux destinés à être relâchés.

B) le fonctionnement

Durant ces six années, notre expérience nous a permis d'adapter empiriquement nos moyens matériels aux besoins de nos pensionnaires et même si l'on peut estimer que ce matériel reste assez rudimentaire, il nous permet de fonctionner efficacement. Malgré tout nous avons un projet de structure (présenté dans le dossier précédent) qui nous permettrait à la fois d'améliorer notre capacité et qualité d'accueil ainsi que de répondre à une demande de plus en plus forte de personnes sensibilisées qui souhaiteraient devenir bénévole actif au sein d'une structure ayant pour objectif la sauvegarde des mammifères sauvages. (cf. annexes : modules de formation des bénévoles actifs)

Nous avons scindé notre activité de soins en deux parties distinctes : les chauves-souris et les autres petits mammifères sauvages.

Ce dossier se consacrera exclusivement aux autres petits mammifères (faisant l'objet de ma demande d'extension de certificat qui ont été listés précédemment) sachant que la pratique des soins aux chiroptères se fait de manière légale sous couvert de l'autorisation administrative de Mlle Nelly LAJOINIE.

Malgré le fait que nous ne disposons pas des autorisations nécessaires, nous sommes souvent confrontés à l'accueil des mammifères.

Lorsque les découvreurs nous contactent nous leur expliquons que l'association ne peut accueillir pour l'instant (pour des raisons réglementaires) l'animal. Les personnes sont alors conseillées ou orientées soit vers le centre le plus proche habilité à les recevoir, SOS Faune Sauvage, situé à côté de Limoge, soit vers un vétérinaire.

Donc nous sommes confrontés à trois possibilités auxquelles nous répondons de la sorte :

- Nous sensibilisons les particuliers et les collectivités aux différentes problématiques ou interrogations qui se posent en ce qui concerne la sauvegarde des petits mammifères sauvages des villes. C'est ainsi, que nous donnons des renseignements en matière de biologie et d'éthologie sur les espèces, nous alertons sur les principales menaces et nous sommes force de conseils en ce qui concerne des petits aménagements qui s'avéreront favorables à la faune sauvage dans les jardins, les terrasses...

- Lorsque nous conseillons aux particuliers de se rendre sur la structure de SOS Faune Sauvage, dans la très grande majorité des cas les gens refusent de se rendre, jusqu'au centre de Limoge en raison de la distance. C'est alors à notre association de trouver une solution qui consiste souvent soit à rapatrier nous même les petits mammifères sur le centre SOS Faune Sauvage, soit nous contactons le centre de Limoge pour qu'il vienne récupérer l'animal.

- Lorsque les personnes sont orientées vers les vétérinaires ou ont fait d'eux même cette démarche nous nous confrontons au même écueil que précédemment. Souvent le cabinet vétérinaire nous contact pour que nous récupérions l'animal, sachant que le vétérinaire n'a ni les moyens, ni le temps et ni le droit de détenir un animal sauvage protégé (de même que le particulier).

C'est dans ces deux derniers cas que nous sommes amenés à récupérer les animaux et les stabiliser jusqu'au moment où ils seront transférés sur la structure de SOS Faune Sauvage, c'est là que notre rôle **de structure de transit** prend toute sa dimension.

Les fiches d'accueil

Une fiche est remplie à l'arrivée de l'animal dans l'association. Elle permet de consigner son sexe, son âge, les conditions de sa découverte, la date d'entrée au centre, d'indiquer ses blessures et le traitement à donner. Cette fiche peut également être utile aux vétérinaires pour poser un diagnostic, ainsi qu'aux autres centres de soins lors d'un transfert.

Les fiches sont numérotées dans l'ordre d'arrivée des animaux, ce qui permet de comparer l'évolution d'individus étant entrés en même temps. Les animaux seront « marqués » par des liens de couleur permettant de les identifier entre eux, cette distinction est inscrite sur la fiche de chaque animal. Sur cette fiche est également mentionné le devenir de l'animal.

Ces fiches permettent donc d'identifier un animal, d'assurer le suivi de son état de santé, et de tracer son histoire au sein de la structure.

Les fiches sont classées dans deux fichiers distincts, un premier où se trouvent les fiches des animaux en cours de soins, et un second réservé aux sorties (euthanasie, relâché, décès). Les fiches d'entrée actuellement utilisées par l'association sont calquées sur le modèle de celles utilisées par les centres de sauvegarde affiliés à l'UFCS.

A l'heure actuelle de nouvelles fiches sont à l'étude avec une partie plus importante consacrée au suivi de l'animal durant son séjour, et aux diagnostic et observations des vétérinaires. La partie devenir de l'animal va également être retravaillée.

Les fiches devront être plus claires de façon à mettre rapidement en évidence par exemple les pathologies les plus rencontrées chez chaque espèce, ou quel traitement a été mis en place pour quels résultats... Une meilleure lisibilité et un meilleur suivi permettront de dresser des bilans et des statistiques plus avancés que ceux qui le sont aujourd'hui, par exemple quelle espèce est la plus sensible aux empoisonnements, ou quel traitement agit le mieux sur tel type de pathologie.

Les registres et bilans

Les mouvements des animaux sont suivis grâce aux registres d'entrées et de sorties (qui sont formalisés par un dossier informatique sauvegardé régulièrement et conservé sur deux sites différents. Ils ont pour objet d'assurer le contrôle de la provenance et de la destination des animaux détenus par l'association et peuvent être présentés à tout instant sur simple requête des agents et services habilités.

Annuellement les centres de sauvegarde établissent des bilans nationaux pour l'UNCS à partir des informations recueillies sur chaque animal. A cet instar, notre association fait un bilan des entrées et sorties afin de le présenter lors de son assemblée générale annuelle (les statistiques issues de ces bilans permettent de mettre en évidence les espèces les plus en danger et les causes de leur destruction).

Les moyens

Une vie associative qui comprend des temps de réunion (de bureau, de Conseil d'Administration et Assemblée Générale) et la bonne volonté des personnes qui s'engagent dans cette « aventure ».

Aujourd'hui, les ressources financières se limitent aux adhésions des membres de l'association, les dons effectués par les particuliers, les dons des entreprises et ceux des laboratoires.

Et surtout nous bénéficions de moyens humains au travers des actions des bénévoles adhérents de l'association et des vétérinaires bénévoles (mettant à disposition leurs savoirs et leurs matériels).

La demande d'intervention pour les écureuils, les hérissons et tous les autres petits mammifères sauvages est de plus en plus grande, malheureusement aucune structure n'est habilitée dans la région à les détenir et à les soigner.

C'est la raison pour laquelle cette demande d'extension de certificat de capacité aux mammifères est déposée, **pour accueillir en toute légalité et dans de bonnes conditions les petits mammifères sauvages protégés réclamant des soins, souvent urgents.**

La politique de santé de l'association

PANSE-BETES a avant tout une mission de protection : accueillir et soigner les mammifères sauvages victimes de l'activité humaine pour leur permettre de retourner à la vie sauvage dans des conditions optimales (**intervention directe ou indirecte en y participant**).

Correspondant à l'éthique des centres de sauvegarde et en accord avec la législation en vigueur, le centre de soins existe uniquement pour permettre aux mammifères sauvages en détresse de retourner à la vie sauvage. Il est donc hors de question de garder des animaux handicapés, s'il est établi avec certitude qu'un petit mammifère ne pourra pas retourner à l'état sauvage avec toutes ses facultés, il sera alors euthanasié par le vétérinaire. Il en est de même pour tous les animaux sur lesquels les soins effectués auront échoué. **Le relâché dans le biotope adapté est et doit être la seule finalité de cette structure.**

Pour ces premières années nous avons comme objectif de fonctionnement de stabiliser l'animal afin de le transférer au plutôt et dans les conditions optimales vers le centre de sauvegarde SOS Faune Sauvage par le biais de bénévoles qui se rendent fréquemment à Limoge.

Lorsque des animaux sont arrivés morts, euthanasiés, ou encore mort en cour de soins, les cadavres sont alors congelés (conservés dans le congélateur du vétérinaire en attendant le passage de la société d'équarrissage SARIA (domicilié à Bayet 03) qui les récupère à la demande.

Le but premier de notre initiative (des membres de cette association, de Mlle Lajoinie capacitaire pour les soins aux chiroptères et de moi-même) reste avant tout de contribuer modestement à la protection et la sauvegarde des petits mammifères sauvages. A cette fin nous sommes dans la continuité de la philosophie et de la déontologie qui sont les fondements des statuts des centres de sauvegarde affiliés à l'Union Nationale des Centres de Sauvegarde.

Dans un souci de santé publique et de suivi scientifique, nous procédons de la sorte:

- **Etiquetage (date, espèce, sexe)**
- **Congélation**
- **Equarrissage (entreprise SARIA par le biais de notre vétérinaire) ou envoi des individus congelés à l'ANSES (pour étude épidémiologique)**

Il n'y a uniquement que des personnes vaccinées contre la rage et jouissant d'une expérience suffisante en mammalogie qui interviennent sur les animaux qui entrent en soins sur la structure (Mlle LAJOINIE et moi-même).

Les techniques de prise en charge des jeunes mammifères dans l'association

La prise en charges des jeunes mammifères

L'accueil des jeunes mammifères s'échelonne de la fin du printemps jusqu'à la fin de l'été (voir mi-octobre pour les hérissons). Ils sont généralement trouvés errants en quête de nourriture.

Les jeunes encore incapables de se thermo-réguler et très faibles seront placés dans des cages fermées (ou encore dans des boîtes de contention type boîte de pêche aménagée) muni de cordons chauffants. Cette méthode permet à l'animal d'être maintenu à une température constante en évitant ainsi les risques de variation thermique rencontrés avec les bouillottes. D'autre part les parois des cages et boîtes de contention permettent d'observer l'animal sans le déranger.

Les jeunes mammifères demandent une attention toute particulière.

Durant l'été nous avons pu constater l'efficacité des cordons chauffants pour l'élevage des plus jeunes. Voilà pourquoi nous avons remplacé les lampes infrarouges, car cette technique est appropriée pour maintenir l'animal au chaud, mais elle le déshydrate le conduisant irrémédiablement à la mort.

Il serait possible d'investir dans des éleveuses spécialisées, des recherches ont été lancées auprès des structures et des laboratoires des alentours de Clermont-Ferrand afin d'obtenir du matériel d'élevage adapté. De nombreux centre et zoos fonctionnent dorénavant avec ce type de partenariat avec des résultats positifs tant du point de vue technique que financier.

L'autonomie

Ils sont généralement autonomes vers deux mois. A cet âge ils doivent pouvoir manger de la nourriture solide, et être capables de la trouver. Certains sont autonomes plus rapidement, comme les lérots, le hérisson et les chauves-souris.

L'alimentation

L'alimentation donnée au sein de l'association se rapprochera le plus possible de leur alimentation habituelle même si pallier le lait maternel n'est pas évident !

Dans un premier temps les jeunes mammifères étaient nourris avec du lait maternisé pour chiots et chatons. Mais suite à de nombreux décès, des autopsies ont été réalisées par les vétérinaires (sur la structure SOS Faune Sauvage), et toutes ont mis en évidence la présence de lait caillé dans tout le tube digestif.

Il s'avère que les jeunes mammifères ne possèdent pas les enzymes nécessaires à la digestion du lactose, et une mort par météorisation intervenait rapidement, en quelques heures voire quelques jours pour les plus résistants. Le lait a alors été complété avec des substituts plus digestes : le Fortol C+, compote... Si les biberons sont donnés à bonne température et au bon rythme, on ne constate plus de mortalité due à la nature de la nourriture.

Les jeunes sont nourris sur la base d'une tétée toutes les deux heures. Mais selon l'espèce et l'appétit de l'animal la fréquence peut être plus ou moins étendue ou raccourcie. Il arrive qu'à certaines périodes de la journée les jeunes soient plus enclins à téter. Dans ce cas, l'écart avec la prochaine ration sera plus long. Il ne faut pas perdre de vue qu'il ne s'agit pas du lait maternel de leur mère, ils ne peuvent pas prendre une quantité de mélange trop importante sur la journée sous peine d'entérite. Pour ce qui est des hérissons, écureuils, loirs... ils parviennent à se réguler relativement facilement.

En revanche certaines espèces sont très difficiles à sauver en raison de la différence de composition entre le lait maternel et le mélange, ou de la quantité donnée.

On sait que le lait des chauves-souris est très riche, ce qui permet un développement rapide, malheureusement aucun complément ne peut remplacer ce type de lait. On sait également que certains jeunes ont du mal à digérer le Fortol sans que l'on sache encore pourquoi, même si le mélange amenuise cet écueil.

La difficulté à digérer provient en grande partie de la température de l'animal et du milieu dans lequel il évolue, d'où l'importance de maintenir une température constante d'au moins 38° pour les très jeunes. En effet, dès 35° ils commencent à entrer en hypothermie, et ils stoppent alors leur digestion.

Après la tétée, on massera l'abdomen et les parties génitales des petits pour stimuler les sphincters afin qu'ils puissent évacuer les selles et l'urine. Sans ce geste les jeunes mammifères encore incapables de se toiletter peuvent décéder suite à des occlusions intestinales ou à des infections du tube digestif.

La partie qui suit ne nous concerne pas vraiment car les animaux sont transférés sur la structure SOS Faune Sauvage avant cette étape.

A l'apparition des dents on introduira progressivement une nourriture plus solide. La nourriture proposée doit correspondre aux besoins de l'animal mais également à ce qu'il va rencontrer en milieu naturel, il ne doit pas être démuné une fois relâché. Toujours laisser à sa disposition un bac d'eau fraîche. En matière de nourriture :

- Pour les écureuils on pourra introduire des fruits secs, des champignons, des fruits de saisons,
- Pour les hérissons et les carnivores des fruits, des insectes, du jaunes d'œuf, des souris, des rats, des poussins, des poissons...
- Pour les chauves-souris, des vers de farine et des vers de teigne avec leurs larves,

- Pour les autres petits rongeurs, loirs lérots, musaraignes..., des fruits, des fruits secs, des vers de farine.

La nourriture nouvellement introduite doit leur être proposée au départ sous une forme simple, les fruits secs doivent être décortiqués, les fruits coupés en morceaux, les poussins déplumés et découpés... Au fur et à mesure de son développement les aliments seront proposés sous leur forme d'origine. D'autre part, il est important afin d'éviter les carences de diversifier les aliments.

On introduira également avec surveillance des aliments non digestes, ou non consommables, pour que l'animal apprenne à différencier les aliments les uns des autres, on cachera également la nourriture pour qu'il apprenne à la chercher lui-même.

Projet de centre de soins

Notre objectif premier est de développer une offre locale de soins aux petits mammifères par la création d'un centre de soins. Ne disposant pas aujourd'hui de locaux adaptés, exigence requise par les services vétérinaires pour la réalisation d'une activité de soins, nous souhaiterions mettre en place une structure capable d'accueillir les animaux afin de les soigner dans les meilleures conditions.

Un véritable besoin existe au niveau régional émanant de particuliers qui récupèrent des animaux blessés ou affaiblis et qui ne trouvent pas en face de structure capable de les prendre en charge.

Pour les besoins de notre action, nous avons à notre disposition :

4. une parcelle d'une surface de 140 m² environ grillagée avec un accès à l'eau
5. et un local de 80 m² environ alimenté en eau et électricité pour le stockage du matériel voire l'hébergement des animaux en phase de soins
6. un réseau de bénévoles sur l'ensemble de la région

Coordonnées

ASSAMASAVI – **ASSociation de SAuvegarde des MAMmifères SAuvages des Villes**

11 avenue Aristide Briand 63400 CHAMALIERES

N° identification RNA : W632000478 - pansebetes@gmail.com- Tél : 06.46.62.36.89

Date d'ouverture souhaitée ou effective

L'association a été créée en 2009.

Pour le projet de centre de soins, nous avons actuellement un local et un terrain en cours d'aménagement. Ensuite la date d'ouverture définitive sera suspendue à l'obtention de la capacité et de l'autorisation préfectorale.

Nom et adresse du représentant de l'établissement

Président : Laurent Longchambon

7 rue de la Grande Combaude

63100 CLERMONT-FERRAND

Superficie du projet ou de l'établissement

Nous avons une surface d'environ 200 m² recouvrant les locaux en dur et le jardin attenant.

Établissements itinérants associés

Non

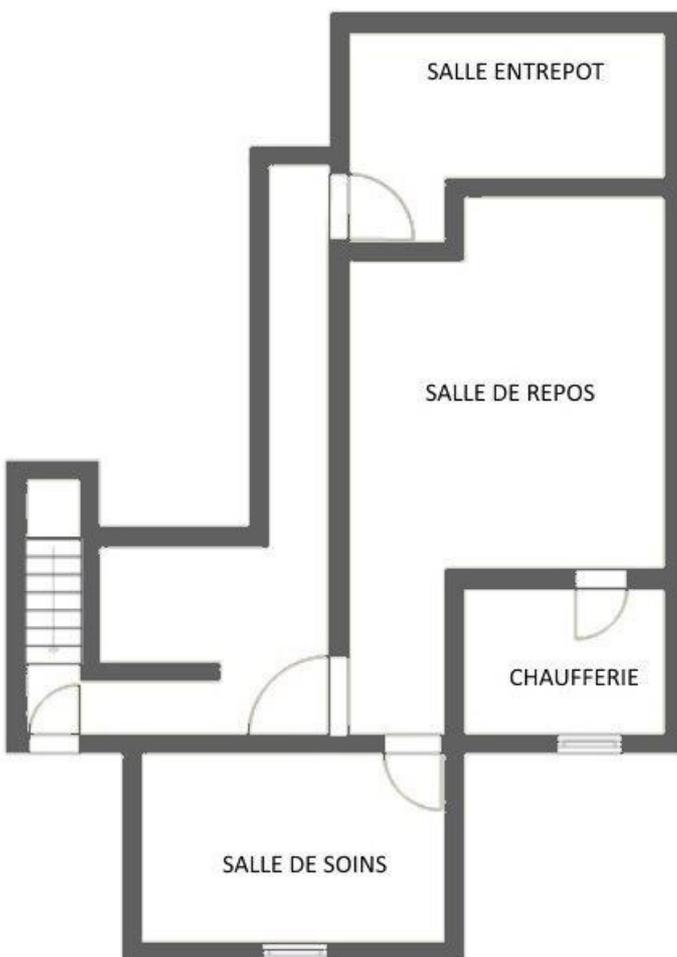
Liens éventuels avec d'autres établissements

Actuellement, nous travaillons avec le centre de sauvegarde de la faune sauvage de Verneuil sur Vienne (87) vers lequel nous transférons les animaux nécessitant des soins jusqu'en avril 2011.

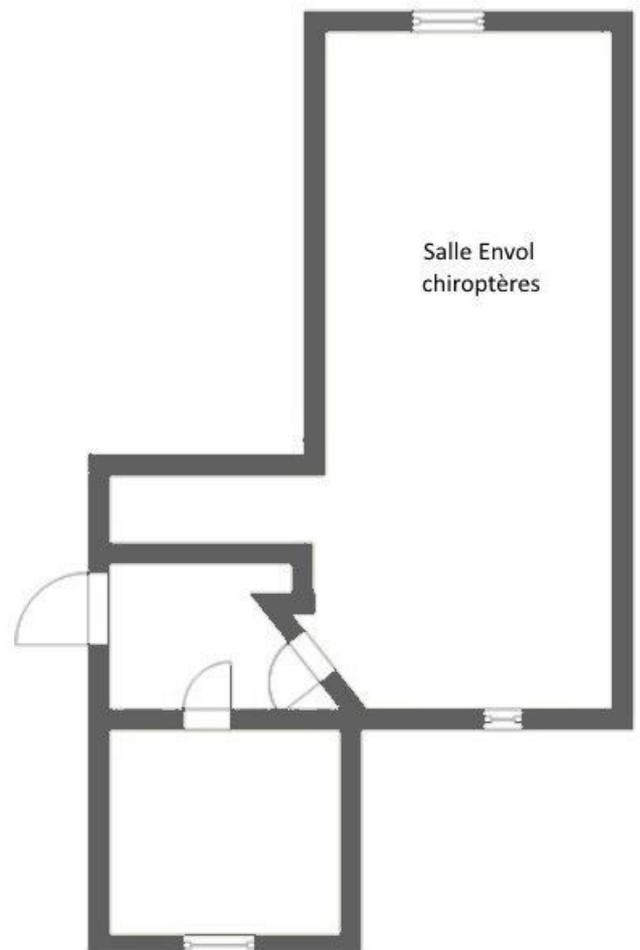
Nous menons également un partenariat et un conventionnement avec l'association Chauves-souris Auvergne pour le rapatriement vers notre structure des animaux blessés ou affaiblis. De plus nous sommes en réflexion de conventionnement avec le Groupe Mammalogique d'Auvergne afin de constituer un « pôle mammifère » d'envergure sur la région.

Le projet de centre de soins utilisera des bâtiments existants. Il n'y aura pas de construction neuve seulement un aménagement des locaux existant.

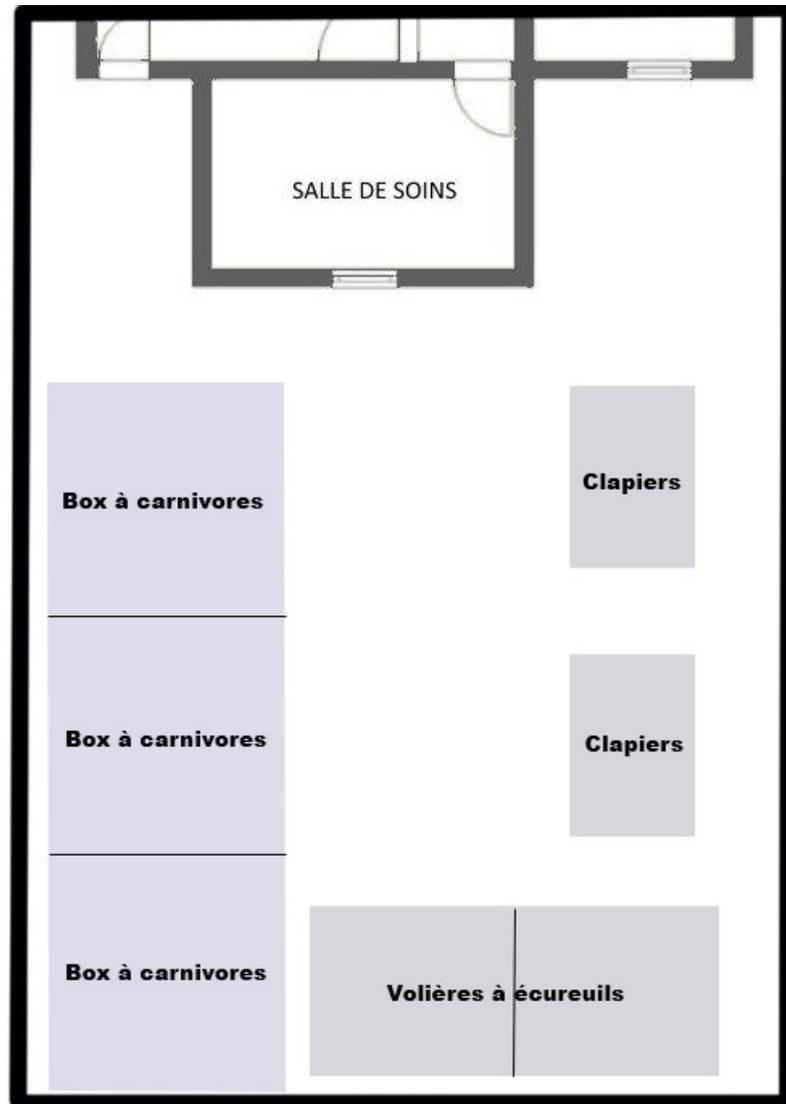
Partie RDC :



Partie grenier :



Partie jardin :



Les aménagements du jardin sont constitués de :

- 3 box à carnivores de 4m x 4m x 2m
- 2 volières à écureuil de 2.5m x 2m x 1m
- 2 séries de 6 clapiers de 1m x 80cm x 60cm

A ce jour nous disposons d'un équipement représentant le strict minimum qui nous permet d'assurer notre activité de soin:

Cages	-Cages à lapin (90x50x35cm) -2 volières (60x160x170cm) -1 enclos dans un jardin	-Petites cages de transport (42x28x29cm) -12 clapiers béton (100x80x60cm par case)
Matériel de chauffage	-Bouillotte -Résistance cordon	-Lampe infra-rouge
Matériel de nourrissage	-Biberons -Pincés	-Boîtes et récipients
Nourriture	-Laits en poudre -Fruits	-Réserve de vers de farine, de teigne -Croquettes, nourriture diverses...
Stockage	-1 réduit	

Notre expérience nous a permis d'adapter empiriquement nos moyens matériels aux besoins de nos pensionnaires et même si l'on peut estimer que ce matériel reste assez rudimentaire, il nous permet de fonctionner efficacement.

Protocole et conditions d'entrée

Toutes les étapes présentées ci-dessous devront être effectuées dans le calme, pour éviter tout stress à l'animal.

L'accueil

Plusieurs cas peuvent se présenter : soit les animaux sont amenés par le découvreur chez un vétérinaire (qui applique les premiers soins) soit sur une autre structure de protection de l'environnement puis des bénévoles vont les récupérer dans les meilleurs délais. Dans ce cas, ils arrivent généralement dans des cages, voire juste enveloppés dans un tissu. Ils sont alors placés dans une cage ou dans l'idéal un carton renforcé et bien fermé. Le carton, de par son opacité permet de réduire le stress de l'animal, et minimise les risques de blessure. Une pièce calme rassure l'animal et lui permet de reprendre ses aises après un trajet en voiture pas toujours adapté.

Pendant ce temps, le découvreur remplit une fiche d'accueil sur les circonstances de découverte, informations essentielles pour comprendre l'historique de l'animal et donc pour orienter l'examen.

L'animal, stressé par sa capture, ses blessures et son transport, sera laissé un moment dans son carton avant d'être manipulé.

La manipulation et l'examen de l'animal se feront après le départ du découvreur.

Ce choix de ne pas inclure le découvreur dans les soins est volontaire. Il ne s'agit pas d'exclure la personne du sauvetage de l'animal, puisque par la suite la personne peut nous contacter autant de fois qu'elle le désire pour prendre des nouvelles de celui-ci. En fait c'est une question de sécurité. Les découvreurs avaient tendance à venir en famille, ou à vouloir manipuler les animaux à la place du capacitaire ou à vouloir les caresser durant les manipulations. Toutes ces actions sont incompatibles avec une manipulation et un examen correct de l'animal.

La manipulation

Elle doit se faire calmement avec beaucoup de précautions, l'animal présentant toujours une réaction de défense face à l'homme

Elle va dépendre du type d'animaux:

- les chiroptères, faire attention aux morsures et se munir de gants. L'animal de par sa petite taille doit être manipulé avec précaution.
- les petits rongeurs, faire attention aux dents. Même blessé l'animal reste vif et agile. Il doit être maintenu doucement mais fermement dans une main, en maintenant la tête à l'extérieur de la paume entre deux doigts. La morsure est désagréable mais inoffensive.

- les hérissons, prendre des gants afin d'éviter de se piquer au moment du «déboulage». Faire attention à ne pas faire tomber l'animal.
- Les carnivores, faire attention aux morsures et aux griffures, l'usage d'un matériel spécifique est recommandé (gants, cages de contention, lassos)

Le centre disposera du matériel nécessaire à la manipulation de ces animaux: gants, blouses, cages de contentions...

L'examen

Il s'agit d'une observation de l'état général de l'animal qui permet de s'orienter ou non sur une consultation vétérinaire immédiate. Un animal trouvé amorphe sur le bord d'une route sera orienté chez le vétérinaire pour déceler d'éventuels traumatismes. En revanche une chauve-souris présentant une lésion simple du patagium ne fera pas l'objet d'une visite. Le patagium se ressoudant naturellement seul, ce cas ne présente pas une urgence pour une auscultation. Elle sera vue par le vétérinaire ultérieurement.

Un examen à distance permettra d'observer l'état général de l'animal, mauvais port de tête, difficulté à se tenir sur ses pattes, apathie, maigreur, état du pelage, plaies ...

Tous ces renseignements sont utiles au vétérinaire chez lequel l'animal sera conduit le cas échéant.

Présomption de maladie

Tout animal présumé malade sera placé en quarantaine dans une cage (ou une boîte) adaptée à son espèce dans un local spécifique. Cette période permet de suivre l'état de santé de l'animal, d'observer son comportement, son régime alimentaire, et le bon fonctionnement des organes (crottes et urines), et d'éviter de contaminer les autres individus s'il s'avère contagieux. Un examen biologique permettra de confirmer ou d'infirmer la présence de maladie.

Les ustensiles servant aux soins seront nettoyés puis désinfectés et ne seront utilisés que pour cet animal. Après toute manipulation les mains sont lavées et désinfectées.

Pour la sécurité des personnes

Médecin référent pour notre association.

Dct Aurélie Gérard
Groupe Médical Gergovie
3 av. Maréchal Leclerc
63110 Beaumont
04-73-26-72-25

En cas d'épidémie se conformer à l'arrêté du 25 octobre 2005

« Article 1 :

Le ministre chargé de l'agriculture peut prendre par arrêté tout ou partie des mesures suivantes destinées à prévenir l'apparition, à enrayer le développement et à poursuivre l'extinction des maladies des animaux réputées contagieuses en application de l'article L. 223-2 du code rural. »

Assez peu fréquents, les risques de contamination de zoonose sont réels.

Si toutes ne présentent pas de véritable danger réel, comme la gale ou la teigne, certaines peuvent s'avérer très dangereuses, voire mortelles, telle **la rage et l'échinococcose alvéolaire**. Toute personne manipulant des animaux sauvages doit en être consciente.

Pour minimiser ces risques, les bénévoles de notre association respectent des mesures sanitaires simples:

- travailler avec des gants, une blouse, voire un masque.

- se désinfecter les mains et désinfecter le matériel après chaque soin.
- mettre les cadavres dans des sacs hermétiques.
- en cas de contact avec un animal suspect, il convient de consulter en urgence le médecin en l'informant de l'animal approché et de ses symptômes, et en cas de rage de consulter le centre antirabique.

Cas des chauves-souris et de certains carnivores

Seules les personnes ayant reçu une vaccination préventive antirabique pourront manipuler les chauves-souris et certains carnivores. En cas de morsure une vaccination curative immédiate sera pratiquée sur toutes les personnes ayant été en contact l'animal.

Accueil des animaux

Les jeunes

Les jeunes encore incapables de se thermo-réguler seront placés dans des cages fermées (ou encore dans des boîtes de contention type boîte de pêche aménagée) muni de cordons chauffants. Cette méthode permet à l'animal d'être maintenu à une température constante en évitant ainsi les risques de variation thermique rencontrés avec les bouillottes. D'autre part les parois des cages et boîtes de contention permettent d'observer l'animal sans le déranger.

Les jeunes mammifères demandent une attention toute particulière.

Durant l'été nous avons pu constater l'efficacité des cordons chauffants. Pour les plus jeunes nous avons alors mis en place des lampes infrarouges, mais ce système n'est pas approprié pour maintenir l'animal au chaud, car elle le déshydrate.

Des recherches ont été lancées auprès des structures et des laboratoires des alentours de Clermont-Ferrand afin d'obtenir du matériel d'élevage adapté. De nombreux centres et zoos fonctionnent dorénavant avec ce type de partenariat avec des résultats positifs tant du point de vue technique que financier.

Les adultes

Dans la plupart des cas, les soins sont préalablement faits par les vétérinaires à qui on a amené le hérisson ou l'écureuil. Les causes d'entrée sont multiples : choc avec un véhicule, empoisonnement, prédation, piège dans des constructions, brûlure, dérangement... Les adultes sont accueillis tout au long de l'année.

Ils sont généralement placés dans des cages à mammifères, pour des raisons pratiques. En effet, la plupart des mammifères accueillis ont tendance à ronger les cartons. De plus les parties transparentes de ces cages permettent de surveiller l'animal sans gêne.

La plupart des adultes sont capables de se thermo-réguler, mais il peut arriver qu'en état de choc leur température chute, ils sont alors placés sous lampe infrarouge. La lampe infrarouge, produisant de la chaleur plus rapidement que les cordons chauffants, est préférée dans ce type de cas. Une fois l'animal stable il sera placé sur les cordons chauffants.

Choix des cages

Les différents types de cages utilisées proviennent d'animalerie. Étant spécialement prévues pour des mammifères, ces cages sont adaptées à la morphologie des espèces, pensées pour leur bien-être, avec des parois dénuées d'aspérités minimisant les risques de blessure. D'autre part les parois transparentes nous permettent de surveiller l'animal sans le manipuler. Les aménagements des cages doivent correspondre aux besoins de chaque espèce.

Les cages choisies le sont en fonction de la taille de l'animal et de ses impératifs en fonction des espèces.

- **L'écureuil**, qui est un animal curieux et nerveux, est placé dans une cage assez grande lui permettant de se dépenser, et aménagée avec des jouets de façon à satisfaire sa curiosité

naturelle et son gout pour le "jeu". Les jouets utilisés peuvent également permettre de lui cacher sa nourriture favorisant ainsi son autonomie dans la recherche de nourriture.

- **Le hérisson**, relativement placide une fois captif, mais ayant cependant besoin d'espace sera placé dans une grande cage munie de petites cachettes afin qu'il puisse s'y dissimuler.
- **Les carnivores**, des caisses ou des cages spécifiques (pour chat et chien) sont utilisés jusqu'au moment où ils sont transférés dans les box.
- **Les petits rongeurs**, plus sensibles au stress, seront placés dans des cages avec des recoins leur permettant de se cacher aisément. Elles sont munies d'accessoires pensés pour chacune de ces espèces (échelles, cordes, sacs pour se cacher...)
- **Les chauves-souris**, on utilise de préférence des boîtes en plastique de petites tailles (panier de pêche) et voir des boîtes d'allumettes.

Une même portée sera placée dans une même cage. En revanche les adultes seront isolés les uns des autres. Il arrive qu'un jeune arrive seul au centre. S'il ne présente pas de danger sanitaire après observation il sera placé avec des jeunes de la même espèce. Si un jeune est hébergé seul, un miroir est installé dans sa cage pour qu'il puisse s'imprégner de son image (en cours de test).

Aménagement des cages

Toutes les cages sont tapissées de papier journal, puis recouvertes de litière: foin, herbe sèche, bois sec en copeaux (excepté d'essences très riches en tanin), feuilles sèches, bandelettes de journaux... aucunes allergies ni réactions respiratoires n'ont été observées à ce jour. Des linges sont ajoutés afin que l'animal puisse y faire son nid. La litière est changée tous les jours, le linge selon l'animal est soit changé, soit nettoyé quotidiennement puis remis dans la cage. Les animaux territoriaux tels l'écureuil, le loir, ont besoin de sentir leur odeur dans leur environnement, leur linge n'est donc remplacé qu'une fois par semaine, pour éviter de les stresser. Le linge (ou différents supports) des hérissons, chauves-souris, peut être changé chaque jour.

Entretien

Chaque jour, au moment de mettre la nourriture, les restes de la veille sont enlevés.

Les cages sont démontées pour être nettoyées et désinfectées après le dernier départ et avant l'arrivée de nouveaux mammifères.

Les accessoires sont nettoyés et désinfecter après chaque animal.

Les animaux ne sont placés en extérieur qu'une fois que leur état de santé le permet, notamment en hiver. Même en bonne santé un animal affaibli ne sera pas mis en extérieur tant que ses réserves ne lui permettent pas de passer les nuits dehors.

Les fiches d'accueil

Une fiche est remplie à l'arrivée de l'animal dans l'association. Elle permet de consigner son sexe, son âge, les conditions de sa découverte, la date d'entrée au centre, d'indiquer ses blessures et le traitement à donner. Cette fiche peut également être utile aux vétérinaires pour poser un diagnostic, ainsi qu'aux autres centres de soins lors d'un transfert.

Les fiches sont numérotées dans l'ordre d'arrivée des animaux, ce qui permet de comparer l'évolution d'individus étant entrés en même temps. Les animaux seront « marqués » par des liens de couleur permettant de les identifier entre eux, cette distinction est inscrite sur la fiche de chaque animal. Sur cette fiche est également mentionné le devenir de l'animal.

Ces fiches permettent donc d'identifier un animal, d'assurer le suivi de son état de santé, et de tracer son histoire au sein de la structure.

Les fiches sont classées dans deux fichiers distincts, un premier où se trouvent les fiches des animaux en cours de soins, et un second réservé aux sorties (euthanasie, relâché, décès).

De nouvelles fiches sont à l'étude avec une partie plus importante consacrée au suivi de l'animal durant son séjour, et aux diagnostic et observations des vétérinaires.

Les registres et bilans

Les mouvements des animaux sont suivis grâce aux registres d'entrées et de sorties (qui sont formalisés par un dossier informatique sauvegardé régulièrement et conservé sur deux sites différents. Ils ont pour objet d'assurer le contrôle de la provenance et de la destination des animaux détenus par l'association et peuvent être présentés à tout instant sur simple requête des agents et services habilités. Chaque année, les centres de sauvegarde établissent des bilans nationaux pour l'Union Nationale des Centres de Sauvegarde à partir des informations recueillies sur chaque animal. A cet instar, notre association fait un bilan des entrées et sorties afin de le présenter lors de son assemblée générale annuelle (les statistiques issues de ces bilans permettent de mettre en évidence les espèces les plus en danger et les causes de leur destruction).

Protocole de soins

Le certificat de capacité n'autorise pas la pratique de la médecine vétérinaire.

Les premiers soins sont apportés sur place, les plaies sont nettoyées...

Les vétérinaires qui interviennent dans le cadre de notre activité de soins sont :

Dcts Nada SABBAGH et Clément CORGIER
Clinique Vétérinaire Lafayette
143 bld Lafayette, 63000 Clermont-Ferrand.

Examen chez le vétérinaire

Les animaux entrant pour des causes mineures (« dénichage » des jeunes...) ne seront pas transportés chez le vétérinaire du centre, sauf si leur état l'exige (déshydratation, blessure...). Concernant les arrivées plus sérieuses: choc véhicule, intoxication, « accident domestique »... les animaux seront transportés chez le vétérinaire dans les meilleurs délais. Il décidera alors si un traitement peut être mis en place ou si l'animal doit être euthanasié.

Si un traitement a été décidé

**une ordonnance est délivrée pour chaque traitement et pour chaque animal.

**le médicament, la posologie et le mode d'administration sont décidés par le vétérinaire. Généralement, pour des raisons pratiques, étant donnée la petite taille des animaux, les traitements se présentent sous forme de comprimés sécables, ou de solution buvables. Mais il peut arriver que des médicaments ne puissent être administrés, pour des raisons de posologie, qu'en injection sous-cutanée ou intramusculaire. Le produit sera alors inoculé par le vétérinaire.

Poursuite du traitement par le capacitaine

**si l'animal mange seul, le comprimé est administré dans sa nourriture. Pour s'assurer qu'il mangera le morceau de fruit dans lequel est dissimulé le comprimé, ce morceau lui sera donné avant sa nourriture, une fois le morceau avalé on lui donnera le reste de sa nourriture.

**si l'animal doit être gavé, alors le comprimé lui sera donné au moment du gavage.

**le vétérinaire est le seul à décider de la mise en place du traitement et de sa durée. Si le traitement n'entraîne pas une amélioration de l'état de santé de l'animal, ou qu'il est mal supporté par ce dernier, la capacitaine en informe le vétérinaire qui prendra alors une décision.

Usage des médicaments

**les médicaments à usage courant seront conservés, en respectant les dates de péremption indiquées sur la boîte. Ils ne seront cependant administrés qu'avec une nouvelle prescription du vétérinaire.

Si le traitement est spécifique à un cas, le vétérinaire ne délivre que les doses nécessaires.

**pour les produits préparés, le jour de préparation est inscrit sur le produit de façon à respecter la durée de conservation prévue par le fabricant.

Gestion des déchets

**les médicaments périmés ou restants sur un traitement inachevé seront rapportés soit au cabinet vétérinaire soit en pharmacie qui se charge de leur recyclage.

**concernant la nourriture restante, elle sera placée dans un sac puis dans le congélateur à déchets pour être enlevée par l'équarisseur.

**les déchets de soins (compresse, bandes...) utilisés dans le nettoyage de plaies sont jetés dans des sacs fermés pour éviter les risques de contamination microbiennes. Une solution est à l'étude pour l'évacuation des déchets par un circuit spécifiques.

Devenir des animaux

Imprégnation et apprivoisement

La période dite d'imprégnation ou d'empreinte, se situe au premier stade de vie de l'animal, elle est définitive, et ses effets se font sentir durant toute la vie de l'animal.

Ce phénomène est aussi dangereux pour l'animal qui ne trouvera pas sa place et sera incapable d'être relâché, que pour l'homme qui risque d'être victime d'attaques de la part de cet animal (lutte de territoire, rut amoureux...).

Pour éviter l'imprégnation, limiter au maximum le contact avec l'animal, le placer dès que possible avec ses congénères, ne pas avoir de conduite trop affective (lui parler, le caresser).

Le décès

****Décès dans la structure** : il arrive que les animaux décèdent, dans ce cas les cadavres sont enfermés dans des sacs plastiques hermétiques, et le sac est placé dans un congélateur du vétérinaire réservé exclusivement aux déchets organiques. Lorsque la quantité de cadavre atteint plus de 10 kilos la société d'équarrissage est appelée pour procéder à l'enlèvement des cadavres. Un bon d'enlèvement nous est alors remis. La liste des animaux correspondant à ce bon est conservée par le capitaine ou le président.

****Euthanasie** : dans ce cas le vétérinaire atteste de cet acte en apposant son tampon sur la fiche d'accueil de l'animal ; la fiche est également signée et datée par ce dernier. Le cadavre est ensuite placé dans un sac hermétique et stocké dans le congélateur pour l'équarrissage.

Préparation au transit de l'animal sur la structure de soin le cas échéant

Si le besoin s'en fait sentir et une fois stabilisé l'animal est transféré dans les conditions optimales vers le centre de sauvegarde SOS Faune Sauvage par le biais de bénévoles qui se rendent fréquemment à Limoges.

Préparation à la réinsertion

Le centre de soins PANSE-BETES et le centre SOS Faune Sauvage ne pratiquent pas la rééducation chez les mammifères, mais la préparation à la réinsertion dans la nature. Une fois les soins terminés, l'animal est placé en extérieur.

Le texte du 12 septembre 1992, relatif aux conditions de fonctionnement des centres, ne fait pas état de ce type de locaux pour les mammifères. Les équipements varient alors selon les centres de sauvegarde.

Au fur et à mesure de leur développement les animaux sont placés dans des cages (ou enclos) de plus en plus grandes, et toujours aménagées selon les besoins de l'espèce.

Pour les animaux dits territoriaux, les niches, ou boîtes dans lesquelles ils auront établis leurs nids leur seront laissés. On parle d'animaux territoriaux, lorsqu'on se réfère aux animaux dont le comportement peut s'avérer violent dans la défense de leurs aires.

Considérations générales sur la politique de santé de l'association ?

PANSE-BETES a avant tout une mission de protection : accueillir et soigner les mammifères sauvages victimes de l'activité humaine pour leurs permettre de retourner à la vie sauvage dans des conditions optimales.

Correspondant à l'éthique des centres de sauvegarde et en accord avec la législation en vigueur, le centre de soins existe uniquement pour permettre aux mammifères sauvages en détresse de retourner à la vie sauvage. Il est donc hors de question de garder des animaux handicapés, s'il est établi avec certitude qu'un petit mammifère ne pourra pas retourner à l'état sauvage avec toutes ses facultés, il sera alors euthanasié par le vétérinaire. Il en est de même pour tous les animaux sur lesquels les soins effectués auront échoué. Le relâché dans le biotope adapté est et doit être la seule finalité de cette structure.

Lorsque des animaux sont arrivés morts, euthanasiés, ou encore si ils meurent en cour de soins, les cadavres sont alors congelés conservés dans le congélateur du vétérinaire en attendant le passage de la société d'équarrissage qui les récupère à la demande.



ANNEXES

Seuil d'accueil des animaux sur la structure

Noms latins	Noms normalisés	Familles	Nbre adulte	Nbre jeunes
INSECTIVORES (10 espèces)				
		<i>Erinaceidae</i>		
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson d'Europe		10	30
		<i>Talpidae</i>		
<i>Talpa europaea</i>	Taupe commune		10	30
		<i>Soricidae</i>	10	30
CHIROPTERES (28 espèces)				
		<i>Chiroptères</i>	10	30
CARNIVORES (13 espèces)				
		<i>Canidae</i>		
<i>Vulpes vulpes</i>	Renard roux		3	15
<i>Nyctereutes procyonoides</i>	Chien viverrin		3	15
		<i>Mustelidae</i>		
<i>Mustela erminea</i>	Hermine		3	15
<i>Mustela nivalis</i>	Belette		3	15
<i>Mustela putorius</i>	Putois		3	15
<i>Neovison vison</i>	Vison d'Amérique		3	15
<i>Martes martes</i>	Martre		3	15
<i>Martes foina</i>	Fouine		3	15
<i>Meles meles</i>	Blaireau		3	15
<i>Lutra lutra</i>	Loutre		3	15
		<i>Viverridae</i>		
<i>Genetta genetta</i>	Genette		3	15
		<i>Felidae</i>		
<i>Felis silvestris</i>	Chat forestier		3	15
		<i>Procyonidae</i>		
<i>Procyon lotor</i>	Raton laveur		3	15
RONGEURS (22 espèces)				
		<i>Sciuridae</i>		
<i>Sciurus vulgaris</i>	Ecureuil roux		5	25
<i>Marmota marmota</i>	Marmotte		3	15
		<i>Castoridae</i>		
<i>Castor fiber</i>	Castor		3	15
		<i>Muridae</i>	10	30
		<i>Gliridae</i>	10	30
		<i>Capromyidae</i>		
<i>Myocastor coypus</i>	Ragondin		3	15
LAGOMORPHES (2 espèces)				
		<i>Leporidae</i>		
<i>Lepus europaeus</i>	Lièvre d'Europe		3	30
<i>Oryctolagus cuniculus</i>	Lapin de garenne		10	30

PROTOCOLE DE FORMATION

PANSE-BETES

Avant-Propos :

L'accès à cette formation est conditionné par la signature et le respect du règlement intérieur par le/la stagiaire.

La formation est dispensée par le capacitaire de l'association.

Chaque étape de formation s'appuie sur des cas concrets et, si nécessaire, sur la manipulation d'animaux ou d'instruments (préparation nourriture, contention, nourrissage ...).

La formation se compose de trois modules. Leur succession reflète une progression logique des compétences nécessaires pour intervenir auprès des animaux accueillis.

La durée de chaque module est fonction du nombre de stagiaires. Chaque session de formation pourra regrouper un maximum de six stagiaires afin que les conditions d'acquisition des compétences soient optimales.

Cette formation n'aborde pas l'étape du relâcher, celle-ci relevant des compétences du seul capacitaire. De même, la réalisation de diagnostics et soins médicaux n'est pas abordée. Ils sont réalisés par le vétérinaire et le capacitaire.

La protection de l'environnement restant au cœur de nos préoccupations, l'accent sera mis à chaque étape sur la limitation du gaspillage (produits d'entretien, litière, nourriture, utilisation respectueuse du matériel ...).

Le capacitaire juge de l'acquisition ou non des compétences d'un module par chaque stagiaire. Il se garde le droit de proposer un recyclage ou de faire suivre à nouveau un module de formation lorsqu'il l'estime nécessaire.

Formation – Grade I : Adultes et Sub-adultes (1h30)

I. La classe d'âge (20 mn)

- Explication du protocole d'accueil et d'élevage (dont enjeux et buts)
- Devenir des animaux
- Besoins spécifiques à cette classe d'âge et à chaque espèce

II. Nettoyage (25 mn)

Cette étape est réalisée rapidement et calmement afin de limiter le stress des animaux.

L'observation et la vigilance sont constantes afin de juger de l'état de santé de chaque individu et anticiper son éventuelle dégradation.

Chaque cage/box est nettoyé(e) quotidiennement, juste avant le dépôt de la nourriture fraîche.

Si des restes de repas de la veille y sont présents, ils sont enlevés puis détruits (poubelle, compost ou équarrissage selon leur nature).

Les fonds de cages et litières sont intégralement changés quotidiennement.

Les réceptacles à nourriture sont soigneusement nettoyés et désinfectés.

III. Nourrissage (25 mn)

Le protocole de soin établit la ration quotidienne pour chaque individu, en qualité comme en quantité. Il tient évidemment compte du régime alimentaire de chaque espèce.

La fréquence quotidienne de nourrissage est nécessairement limitée à 1 afin de limiter le stress des animaux ainsi que leur imprégnation.

L'eau est renouvelée quotidiennement.

La préparation et la distribution de la nourriture sont faites sous le regard bienveillant du capacitaine.

IV. Discussion (20 mn)

Exemple(s) de cas particuliers ou spécificités liées à certaines espèces.

Réponses aux questions des stagiaires.

Formation – Grade II : Jeunes en cours d'émancipation (1h20)

I. La classe d'âge (10 mn)

- Enjeux et buts de cette étape d'élevage
- Besoins spécifiques à cette classe d'âge et à chaque espèce

II. Nettoyage (30 mn)

Cette étape est réalisée rapidement et calmement afin de limiter le stress et l'imprégnation des animaux. L'observation et la vigilance sont constantes afin de juger de l'état de santé de chaque individu et anticiper son éventuelle dégradation.

Chaque cage/box est nettoyé(e) est désinfecté(e) quotidiennement juste avant le dépôt de nourriture fraîche.

Si des restes de repas de la veille y sont présents, ils sont enlevés puis détruits (poubelle, compost ou équarrissage selon leur nature).

Les fonds de cages et litières sont intégralement changés quotidiennement. Cette opération doit être renouvelée au besoin, les jeunes étant moins habiles et se salissant plus que les adultes.

Les réceptacles à nourriture sont soigneusement nettoyés et désinfectés.

III. Nourrissage (20 mn)

Le protocole de soin établit la ration quotidienne pour chaque individu, en qualité comme en quantité. Il tient évidemment compte du régime alimentaire de chaque espèce.

La fréquence des distributions de nourriture peut être de 3 à 4 fois par jour. Il est nécessaire de veiller à ce que cette nourriture soit en permanence propre. En effet, les animaux sont amenés à se nourrir par eux-mêmes. Après quoi, ils sont sevrés aux aliments liquides. Ils apprennent à consommer des denrées « d'adultes ». Durant la période d'apprentissage, ils souillent régulièrement la nourriture mise à disposition.

La préparation et la distribution de la nourriture sont faites sous le regard bienveillant du capacitaine.

IV. Discussion (20 mn)

Insistance sur le fait que cette étape est cruciale pour le bon développement de chaque animal. Le stagiaire doit particulièrement veiller à son comportement vis-à-vis des jeunes individus. C'est ici que s'opère la désimprégnation.

Exemple(s) de cas particuliers ou spécificités liées à certaines espèces.

Réponses aux questions des stagiaires.

Formation – Grade III : Jeunes allaités et sevrage (3h minimum)

I. La classe d'âge (10 mn)

- Enjeux et buts de cette étape d'élevage
- Besoins spécifiques à cette classe d'âge et à chaque espèce

II. Biberonnage et toilette (2h30)

- Préparation des biberons et utilisation du matériel
- Fréquence des nourrissages : elle est fonction de l'âge de chaque individu ou de la portée. Cette fréquence oscille entre toutes les 3 h et 5 fois par jour. Insistance sur l'aspect CONTRAIGNANT de cette étape d'élevage.
- Contention : en fonction de l'espèce, de l'âge des animaux.
- Biberonnage
- Toilette, hygiène et gestion des excréments
- Surveillance et gestion de la sécurité affective des animaux
- Surveillance du poids
- Surveillance de chaleur du nid (veiller à compenser l'incapacité de cette classe d'âge à autoréguler sa température interne par le chauffage approprié du nid)
- Nettoyage et désinfection des ustensiles de préparation et d'administration de nourriture.

La préparation et la distribution de la nourriture sont faites sous le regard bienveillant du capacitaine.

III. Sevrage au lait (10 mn)

En fonction des observations du capacitaire, la diversification s'opère dans le régime alimentaire des jeunes. Ce moment est fonction du développement (âge, taille et poids) de chaque individu. Les biberons sont alors enrichis ou complétés petit à petit (à une fréquence et une qualité définies par le capacitaire) jusqu'à la mise à disposition permanente de nourriture dans la cage.

IV. Discussion (10 mn)

- Insistance sur la délicatesse et fastidiosité de cette étape d'élevage
- Vigilance et surveillance constantes
- Exemple(s) de cas particuliers ou spécificités liées à certaines espèces
- Réponses aux questions des stagiaires